

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture



# Promouvoir la prospérité rurale dans les amériques

Plan à moyen terme 2006-2010

# PLAN À MOYEN TERME 2006-2010

*PROMOUVOIR LA PROSPÉRITÉ  
RURALE DANS LES AMÉRIQUES*

26 octobre 2006

© Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA). 2006

L'IICA encourage une utilisation honnête de ce document et demande d'indiquer la source si des passages de celui-ci sont cités.

Cette publication est aussi disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'IICA [www.iica.int](http://www.iica.int)

Coordination éditoriale : Rafael Trejos et Hugo Chavarría

Correction du style : Máximo Araya Sibaja

Diagrammation : Ma. del Pilar Castillo C.

Conception graphique de la couverture : Ana Catalina Lizano

Imprimerie: Imprenta IICA, S.C.

Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture  
Plan à Moyen Terme 2006-2010 / IICA. - San José,  
C.R. : IICA, 2006.

00 p. ; 21x16 cm. - (Série Documents Officiels / IICA  
ISSN 1018-7103 ; no. 79)

ISBN 92-9039-760-8

Document également publié en anglais, en espagnol et  
en portugais.

1. Coopération internationale 2. Organisations  
internationales 3. Assistance technique I. IICA II.  
Titre III. Série.

AGRIS  
E14

DEWEY  
338.181

San José, Costa Rica  
2006

## TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE L'IICA? .....	1
INTRODUCTION .....	3
<b>CHAPITRE I. CONTEXTE MONDIAL : défis et possibilités</b> .....	<b>7</b>
1.1 Contexte international conditionnant .....	9
1.2 Agriculture et territoires ruraux des Amériques : point de départ .....	11
1.3 Transition institutionnelle .....	13
1.4 Réponse des pays - Vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015 .....	14
1.5 Proposition de l'IICA .....	15
a) Nécessité de revoir les perspectives et de tenir compte des nouvelles dimensions de l'agriculture et de la vie rurale .....	15
b) Nécessité de tenir compte des particularités régionales .....	16
c) Consolider le nouveau modèle de gestion adopté pour livrer la réponse institutionnelle .....	17
<b>CHAPITRE II. UN IICA POUR BÂTIR L'AVENIR :</b>	
<b>Mission, Vision et Valeurs</b> .....	19
2.1 Mission .....	21
2.2 Vision .....	21
Composantes de la vision .....	21
a) Promotion du développement durable de l'agriculture .....	21
b) Promotion de la sécurité alimentaire .....	22
c) Promotion de la prospérité rurale .....	23
2.3 Valeurs institutionnelles .....	24
<b>CHAPITRE III. PRIORITÉS POUR L'ACTION STRATÉGIQUE</b> .....	<b>27</b>
3.1 Consolidation du nouveau modèle de coopération technique .....	29
3.2 Contribution au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et à la modernisation de leurs institutions .....	31
3.3 Coopération technique directe .....	35
3.3.1 Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises .....	35
3.3.2 Promotion du développement des collectivités rurales dans une perspective territoriale .....	38
3.3.3 Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments .....	44
3.3.4 Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement .....	49
3.3.5 Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation	

pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural .....	55
3.4 Coopération technique régionale et nationale .....	63
3.4.1 Programmes régionaux de coopération technique .....	63
3.4.2 Programmes nationaux de coopération technique .....	72
3.5 Développement des ressources humaines .....	72
3.5.1 Formation de leaders .....	73
3.5.2 Formation technique et professionnelle .....	74
<b>CHAPITRE IV. CADRE OPÉRATIONNEL</b> .....	75
4.1 Lignes directrices relatives aux activités de l'Institut .....	77
4.2 Caractère évolutif du PMT .....	78
<b>CHAPITRE V. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES</b> .....	81
5.1 Situation financière de l'IICA .....	83
5.2 Stratégie financière .....	84
5.3 Besoins en matière de ressources financières .....	86
5.3.1 Ressources du Fonds ordinaire .....	86
5.3.2 Investissements stratégiques pendant la période 2006-2011 ....	87
5.3.3 Ressources extérieures .....	87
<b>ANNEXE I</b>	
Nouvelle façon de comprendre l'agriculture et la vie rurale : cadre conceptuel du Plan AGRO 2003-2015 .....	91
<b>ANNEXE II</b>	
Valeurs institutionnelles .....	95
<b>ANNEXE III</b>	
Plate-forme de coopération continentale .....	97
<b>ANNEXE IV</b>	
Actions essentielles dans le cadre des partenariats IICA-CATIE et IICA-CARDI .....	101
A) Partenariat IICA-CATIE .....	101
B) Partenariat IICA-CARDI .....	102
<b>SIGLAS</b> .....	105

## QU'EST-CE QUE L'IICA?

L'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA) est un organisme spécialisé du Système interaméricain qui a pour but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts déployés par ses États membres pour réaliser le développement agricole et le bien-être des populations rurales.

Avec plus de six décennies d'histoire, et en réponse aux nouveaux mandats dictés par les chefs d'État et de gouvernement, l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) et les ministres de l'agriculture du Continent, l'Institut cherche à se repositionner afin de relever les nouveaux défis de l'agriculture et de répondre à la demande de soutien des pays.

Pour concrétiser sa vision et s'acquitter de sa mission, l'IICA possède des avantages compétitifs qui l'aident à jouer son nouveau rôle. Il a accumulé des connaissances approfondies sur l'agriculture, les territoires ruraux et la diversité culturelle et agroécologique des Amériques, connaissances qui sont importantes pour façonner des solutions créatives à une large gamme de problèmes et de défis.

La présence de l'Institut dans chaque État membre lui confère la souplesse nécessaire pour mobiliser des ressources entre les pays et entre les régions, dans le but de promouvoir et d'adapter des initiatives de coopération visant à répondre aux priorités nationales et régionales, à faciliter le flux d'information et à améliorer la diffusion des pratiques optimales.

L'Institut a son siège au Costa Rica, des représentations dans 34 pays des Amériques, un bureau à Miami chargé de l'exécution du Programme de promotion du commerce, des agroentreprises et de l'innocuité des aliments et un Bureau pour l'Europe, situé à Madrid. La Direction des relations avec les partenaires stratégiques est installée dans le bureau de l'IICA à Washington, D.C.



## INTRODUCTION

Le nouveau Plan à moyen terme 2006-2010 (PMT) définit les orientations et le déroulement des actions stratégiques que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) réalisera pendant la période 2006-2010. Le présent document a pour point de départ le PMT 2002-2006 actuel, dans lequel ont été proposées des modifications importantes au fonctionnement de l'Institut, que celui-ci a commencé à mettre en œuvre et qu'il entend élargir et consolider pendant la période 2006-2010.

Ce document est le fruit des nouveaux mandats mondiaux et continentaux, notamment des résultats concrets des première et deuxième réunions des ministres de l'agriculture tenues dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, ainsi que du Sommet extraordinaire de Monterrey (2004) lors duquel les chefs d'État et de gouvernement ont donné leur aval au Plan AGRO 2003-2015 dans la Déclaration de Nuevo León. De plus, il incorpore des propositions formulées dans les nouveaux programmes de coopération technique de l'Institut, tant nationaux que régionaux et continental, en prenant en considération les principaux défis qui se poseront à l'agriculture et aux collectivités rurales des Amériques.

Le Plan comporte cinq chapitres et quatre annexes. Le chapitre I fournit tout d'abord une description générale du contexte dans lequel évoluent l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques, contexte qui conditionne également l'action de l'IICA, pour décrire ensuite en détail le rôle et la contribution de l'Institut dans la recherche du développement durable de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la prospérité rurale des Amériques. Sont également résumées dans ce chapitre les principales tendances du processus de mondialisation et de libéralisation commerciale, avec leurs répercussions sur l'agriculture et la vie rurale. Par ailleurs, ce chapitre ne se limite pas à mettre en évidence les conditions économiques du Continent, il recense également les principaux défis que posent dans les pays des Amériques les grandes inégalités sociales et technologiques auxquelles a conduit la mise en œuvre de modèles économiques qui ont eu pour effet de favoriser l'exclusion sociale.

En réaction aux changements importants survenus dans le contexte mondial, les pays ont mis en place de nouvelles institutions supranationales (par exemple, l'OMC) et



entrepris de modifier leurs institutions nationales, mais ce processus demeure inachevé, en étape de transition.

Face à cette réalité, les pays sont convenus de promouvoir une vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015 et ont approuvé un plan d'action (le Plan AGRO 2003-2015). L'IICA, pour sa part, a élaboré une réponse qui fait fond sur une proposition visant à impulser une nouvelle façon de voir l'agriculture et de travailler avec ce secteur, à prendre en compte l'hétérogénéité des agricultures et des acteurs du secteur et à promouvoir un nouveau modèle d'organisation pour offrir une réponse institutionnelle appropriée.

Le chapitre II établit les fondements du soutien que l'Institut apportera aux États membres dans leur recherche du développement durable, au bénéfice des peuples des Amériques. À cette fin, l'Institut redéfinit sa mission et sa vision, en mettant l'accent sur la coopération technique, considérée comme l'instrument institutionnel pour contribuer à la réalisation du développement durable de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la prospérité rurale. À l'intérieur de ce cadre d'orientation, le Plan définit les principes et les valeurs sur lesquels l'Institut s'appuiera pour concrétiser sa vision et fournir des services de qualité aux États membres.

Le chapitre III définit les priorités qui guideront l'action stratégique ainsi que la façon dont l'IICA livrera ses services de coopération technique. On se propose de consolider le modèle de coopération technique qui a commencé à être mis en œuvre durant la période 2002-2006. Afin de cibler son action, l'IICA définit ses priorités stratégiques autour desquelles il mobilisera ses ressources pour concrétiser sa vision et accomplir sa mission.

Comme première priorité stratégique, l'Institut se propose de contribuer au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et à la modernisation de leurs institutions. Pour ce faire, il entend créer une plate-forme de coopération continentale qui renforcera l'accent mis sur l'action coopérative (" travailler ensemble ") avec les autres organismes internationaux en vue d'élaborer un programme inter-organismes qui permettra de : a) mettre en place une base de connaissances commune; b) potentialiser les actions conjointes, inter- organismes, de coopération technique; c) promouvoir la coopération horizontale, et d) faciliter la continuité du processus ministériel " Agriculture et vie rurale dans les Amériques " et son articulation avec le processus des Sommets des Amériques.

Pour concentrer les efforts de coopération technique directe de l'Institut, le PMT 2006-2010 cible les priorités stratégiques suivantes : a) promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises; b) renforcement des collectivités rurales grâce à l'application d'une perspective territoriale; c) promotion de la protection sanitaire agricole

et de l'innocuité des aliments; d) promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, et e) promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et du développement durable. Pour chacune de ces priorités stratégiques, l'Institut réalisera des activités de coopération technique visant à moderniser les institutions et la formulation des politiques publiques, à encourager les innovations technologiques, à renforcer les capacités des acteurs, à mettre en place des systèmes d'information et de diffusion du savoir, à promouvoir les investissements et à faciliter l'accès au savoir accumulé et à l'information sur les expériences réussies dans d'autres pays. Enfin, il est fait tout particulièrement référence aux efforts que l'IICA déploiera afin de mettre en place les ressources humaines qui seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques susmentionnées.

Le PMT 2006-2010 renforce le modèle proposé pendant la période précédente, modèle en vertu duquel les activités de coopération technique sont exécutées à travers des programmes de coopération nationaux, régionaux et continentaux. Ces programmes de coopération technique, qui sont élaborés en fonction des résultats de vastes consultations avec les acteurs clés et les partenaires stratégiques, rapprochent l'action de l'Institut des demandes des acteurs de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale dans les pays des Amériques.

Le chapitre IV est consacré à la définition du cadre opérationnel qui permettra à l'Institut de s'acquitter de sa mission. Ce cadre fournit les lignes directrices internes et externes de la stratégie de l'Institut qui seront suivies pour améliorer sa structure interne et l'exécution des activités de coopération technique. Ce chapitre met également en évidence le caractère évolutif du PMT et définit les mécanismes nécessaires à la mise à jour de cet instrument.

Enfin, le chapitre V présente les caractéristiques du plan financier pour la période 2006-2010, lequel est fondé sur l'application, en temps opportun, de mesures efficaces pour assurer le financement de la structure de base et des activités de coopération technique de l'Institut. À cette fin, ce chapitre propose une stratégie financière qui contrecarrera le déclin continu de la valeur en termes réels des ressources disponibles.

Le document comporte quatre annexes. La première décrit le cadre conceptuel du Plan AGRO 2003-2015 qui a servi de référence pour l'établissement du présent PMT. La deuxième présente une définition des valeurs institutionnelles qui guident l'action de l'organisation. La troisième contient la proposition de l'IICA en vue de bâtir une plateforme continentale de coopération et la quatrième recense les actions essentielles menées dans le cadre des partenariats IICA-CATIE et IICA-CARDI.



# CHAPITRE I

## CONTEXTE MONDIAL : DÉFIS ET POSSIBILITÉS



## 1.1 Contexte international conditionnant

L'agriculture et la vie rurale des Amériques évoluent dans un contexte international caractérisé par les processus de mondialisation et de libéralisation commerciale. Ces processus sont dynamiques et ne cessent de s'intensifier, ce qui pose d'importants défis et ouvre de grandes possibilités. En outre, sur la scène mondiale, une nouvelle architecture institutionnelle supranationale a commencé à se mettre en place, notamment avec les accords de l'OMC qui établissent les nouvelles règles du jeu pour les acteurs des secteurs agricole et rural, définissent des cadres dans lesquels doivent s'inscrire les politiques publiques et régulent les flux commerciaux.

Cette interaction entre les processus de mondialisation, l'ouverture commerciale et les nouvelles règles du commerce international a suscité des préoccupations importantes au sujet de divers aspects liés aux bénéfices et aux coûts des processus susmentionnés, tels que :

- La répartition inéquitable des bénéfices produits par le commerce international et l'accroissement de la pauvreté dans la majorité des pays moins développés.
- L'augmentation de l'apparition de maladies et de leur dissémination en raison de la multiplication des échanges commerciaux, ce qui a altéré la confiance du consommateur et donné un plus grand poids aux questions liées à la protection sanitaire et à l'innocuité des aliments dans le commerce international.
- La mise au jour d'un nouveau paradigme technologique qui a une incidence sur l'agriculture et sur sa compétitivité dans les marchés et qui se caractérise par le fait que les bénéfices du changement technologique ne profitent pas à tous et par la plus grande importance que revêtent les innovations technologiques et les droits de propriété intellectuelle.
- La plus grande importance d'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui ont augmenté la quantité d'information disponible et dynamisé sa circulation, faisant de l'information un facteur nouveau et hautement pertinent dans la fonction de production.
- Les degrés plus élevés d'instabilité et de vulnérabilité environnementales, attribués aux changements environnementaux planétaires résultant des émissions

de gaz à effet de serre et d'autres activités humaines, ce qui a intensifié les sécheresses, les inondations, les variations dans les précipitations et la réduction de la quantité d'eau disponible. Ces phénomènes menacent l'agriculture et la vie rurale.

Dans un monde où l'on prévoit que l'économie mondiale se redressera et croîtra de manière plus robuste au cours de la prochaine décennie, on perçoit les tendances importantes suivantes qui auront un effet sur l'évolution du commerce des produits agroalimentaires :

- L'agriculture des pays plus développés sera touchée par des changements de grande ampleur apportés aux politiques nationales de soutien au secteur et aux exportations.
- Persistance, malgré les engagements pris sur le plan multilatéral, de niveaux importants de subventions à la production et au commerce des produits agroalimentaires dans les pays plus développés, ce qui posera un défi pour les pays en développement. Le défi sera encore plus grand pour les pays qui signent des accords de libre-échange et qui doivent soutenir la concurrence avec des importations subventionnées, ce qui les obligera à modifier les instruments de leurs politiques agricoles.
- Possibilité que les exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes deviennent moins compétitives dans leurs principaux marchés à la suite de la suspension annoncée des systèmes préférentiels des États-Unis et de l'Europe en faveur de ces pays.
- Apparition de nouveaux acteurs économiques sur la scène mondiale, avec des répercussions non seulement sur le plan économique, mais aussi dans les sphères politiques et culturelles. Sont particulièrement notoires les cas de la Chine et de l'Inde, deux économies qui provoquent un déplacement de la production et des investissements régionaux, mais qui représentent en même temps des marchés potentiels intéressants pour les exportations agroalimentaires des Amériques.
- Augmentation des prix des combustibles fossiles, en particulier du pétrole, ce qui entraînera une augmentation des coûts de production.
- Augmentation de la fréquence et de la force des phénomènes extrêmes dus aux changements environnementaux planétaires, lesquels ont une incidence sur la

production, le commerce et les conditions de vie dans les zones rurales. Certains de ces changements ont des répercussions sur les conditions agroécologiques qui déterminent les avantages comparatifs des productions agricoles de ces zones rurales.

- Augmentation de la demande pour les produits biologiques, ethniques et de grande consommation, ce qui ouvrira de nouveaux créneaux de marché pour l'exportation de produits latinoaméricains vers les pays à revenus élevés.

## **1.2 Agriculture et territoires ruraux des Amériques : point de départ**

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) continue de présenter de profondes inégalités. Le problème le plus crucial auquel la région fait face demeure l'inégalité croissante dans la répartition du revenu, et c'est principalement dans les zones rurales que sévissent la pauvreté et les inégalités. Les inégalités se sont creusées en raison, notamment, de la tendance à la baisse des investissements publics dans les zones rurales, ce qui donne lieu à un cercle vicieux qui entraîne une concentration des ressources dans les zones urbaines. Cette situation se maintiendra à l'avenir, à moins que les mesures correctives appropriées ne soient mises en œuvre.

Les économies de la région ALC ont enregistré une croissance limitée et les perspectives de croissance pour la période 2006-2010 se situent à près de 4 % en moyenne annuelle. Ce fait, qui vient s'ajouter aux limitations des programmes gouvernementaux d'appui aux secteurs les plus vulnérables, pourrait avoir pour effet que la majorité des pays de la région ALC verra s'éloigner la possibilité d'atteindre les objectifs du Millénaire. Parallèlement, la libéralisation et l'ouverture commerciales, à elles seules, ne garantissent pas nécessairement la sécurité alimentaire.

En raison de la faiblesse des investissements dans les sciences et la technologie agricoles dans la majorité des pays de la région ALC, les niveaux de productivité et de revenu pour un grand nombre des produits agricoles présentent un déphasage par rapport aux niveaux observés dans les pays concurrents à l'échelle de la planète. Dans les zones rurales, la pénurie d'emplois, les bas salaires, les revenus insuffisants fournis par les activités agricoles et le manque d'accès à l'infrastructure et à des services comme la santé, l'éducation, les routes et autres contribuent à la persistance de la pauvreté et des inégalités. Cette réalité a forcé des milliers de Latinoaméricains et de Caribéens à quitter leurs pays d'origine pour partir à la recherche de meilleures conditions de vie. Conséquence de cette



situation, on observe une augmentation explosive des envois de fonds par les émigrants, qui ont fait de l'ALC la région du monde qui reçoit le plus grand volume d'envois de fonds de l'extérieur (55 milliards de dollars des États-Unis en 2005, selon la BID).

En réponse aux défis que posent l'ouverture et la mondialisation, les pays des Amériques ont misé sur l'intégration continentale. Cependant, l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) ne progresse pas à la vitesse souhaitée et les pays se sont tournés vers des accords d'intégration régionale, dont plusieurs se trouvent actuellement dans des phases cruciales, et ont privilégié les accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux entre pays du Continent. En outre, dans une démarche stratégique visant à faciliter leur intégration au monde et à leur garantir l'accès aux marchés, les pays de la région ALC ont entrepris de négocier des accords de libre-échange avec des pays situés hors du Continent, comme dans le cas, par exemple, de l'initiative entre le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Union européenne et de plusieurs autres avec des pays du Sud-Est asiatique.

Pour autant, les pays de la région ALC font face à la nécessité de poursuivre leurs réformes économiques et institutionnelles dans le secteur agricole puisque les réformes entreprises depuis les années 80, conformément aux recommandations des organisations financières internationales et aux paradigmes du " Consensus de Washington ", n'ont pas eu les effets bénéfiques escomptés, ni dans le secteur agricole ni dans le milieu rural, et ces réformes demeurent très souvent inachevées.

Force est de constater que le milieu rural de la région ALC continue de s'appauvrir, avec près de 75 millions de pauvres ruraux (quelque 62 % du nombre total de pauvres), dont environ 46 millions sont considérés indigents; que cette pauvreté comporte une composante territoriale importante puisqu'elle est concentrée dans des zones géographiques déterminées, et qu'elle est étroitement liée à l'agriculture traditionnelle. Ces constatations confirment qu'il faut poursuivre les réformes et revoir les politiques publiques.

Par ailleurs, il convient de reconnaître que le potentiel des activités agricoles et non agricoles dans les territoires ruraux dépend de la manière dont leurs ressources naturelles sont gérées. La dégradation des terres et la désertification observées dans le Continent, qui détient la plus grande réserve de sol arable du monde, suscitent des préoccupations et ces problèmes doivent être résolument pris en compte dans les nouvelles politiques publiques, surtout dans le contexte qui se fait jour, d'une plus grande vulnérabilité et d'une plus grande fréquence des catastrophes naturelles dans les zones rurales.

### **1.3 Transition institutionnelle**

La dernière décennie a vu naître un processus de transition institutionnelle dans le secteur agricole, qui n'a pas encore atteint son plein épanouissement. Pendant cette décennie, différentes tendances, perspectives, idéologies et propositions ont infléchi divers processus, agents et méthodes liés à la formulation des politiques publiques. Ces transformations ont aussi touché de diverses manières les ministères de l'agriculture et du développement rural ainsi que le rôle qui incombe au secteur privé et à ses organisations dans le processus de développement et dans l'exécution privée de fonctions publiques.

Certes, plusieurs nations ont réussi à établir des règles solides dans leur sous-secteur des exportations agricoles, mais la majorité des pays est encore à la recherche d'une formule appropriée (institutions et politiques) pour réaliser une transition fructueuse d'un modèle de développement protégé à un autre modèle ouvert et capable de favoriser une répartition plus équitable des bienfaits du développement.

Par ailleurs, la transition institutionnelle est également le fruit de pressions exogènes imputables aux processus d'ouverture commerciale et d'intégration régionale, de la mise en place de marchés plus compétitifs et moins réglementés et de la prise en compte croissante, dans les marchés, de principes éthiques liés à des facteurs sociaux et environnementaux. De fait, la transition commence à faire apparaître un nouvel ensemble de mécanismes institutionnels, fonctions, structures et mandats pour les ministères de l'agriculture et du développement rural.

Dans ce contexte, il est essentiel que figurent explicitement dans les programmes nationaux la formulation de stratégies pour la transition institutionnelle ainsi que les règles relatives aux négociations commerciales.

Enfin, tous les responsables ont pleinement conscience du rôle vital que continuent de jouer l'agriculture et le milieu rural dans le développement de la majorité des pays, et en particulier du potentiel des synergies intersectorielles qui n'ont pas encore été mises à profit, en raison notamment des lacunes dans les mécanismes d'articulation intersectorielle et dans les politiques qui rendent compte de phénomènes multisectoriels (touchant le commerce, la production agricole, le développement rural et l'environnement).

#### **1.4 Réponse des pays : Vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015**

Lors du Troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques (Québec, 2001), les plus hautes instances politiques ont reconnu, pour la première fois, l'importance fondamentale de l'agriculture comme mode de vie pour des millions de familles rurales du Continent et son rôle stratégique dans la création de la prospérité et dans le développement durable des systèmes socioéconomiques du Continent.

Cette reconnaissance a déclenché un processus qui a donné lieu à des actions concrètes, avec la déclaration des ministres de l'agriculture en novembre 2001 (Déclaration de Bâvaro), et conduit à l'adoption du Plan AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques par les ministres de l'agriculture des Amériques lors de leur Deuxième Réunion ministérielle (Panama, novembre 2003). Dans ledit Plan AGRO sont établis la Vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015 ainsi que les actions stratégiques en vue d'améliorer l'agriculture et la vie rurale et les engagements relatifs à la mise en œuvre de ces actions. Ces engagements comprennent notamment celui de préparer six programmes bisannuels définissant une série d'actions stratégiques que les gouvernements doivent impulser.

Un élément important de ce processus réside dans l'engagement pris par l'IICA et les institutions partenaires qui appuient le processus des Sommets des Amériques de coordonner leurs stratégies en vue de la mise en œuvre et du suivi du programme commun établi en vertu du Plan AGRO 2003-2015.

#### **1.5 Proposition de l'IICA**

L'agriculture des Amériques sera de plus en plus exposée à la mondialisation et à l'ouverture; à la vulnérabilité et aux changements environnementaux planétaires; au changement technologique; aux goûts, préférences, craintes et exigences des consommateurs; aux pressions en faveur des équilibres sociaux, environnementaux et politiques, et à la nécessité de sauvegarder la gouvernance.

Pour relever ces défis, l'IICA doit : a) impulser une nouvelle façon de voir l'agriculture et de travailler dans ce secteur; b) prendre en compte l'hétérogénéité des agricultures et des acteurs du secteur, et c) établir un nouveau modèle d'organisation pour livrer la réponse institutionnelle.

**a) *Nécessité de revoir les perspectives et de tenir compte des nouvelles dimensions de l'agriculture et de la vie rurale***

La nouvelle réalité du secteur agricole et du milieu rural a conduit à la nécessité de voir l'agriculture sous un nouvel angle. Cette nouvelle vision s'éloigne de la conception traditionnelle de l'agriculture primaire (culture et élevage) et fait fond sur la conception systémique de l'agriculture et de la vie rurale qui est proposée dans le Plan AGRO 2003-2015 et qui englobe les territoires ruraux, les filières agroproductives et les contextes national et international. Selon cette nouvelle vision, l'agriculture est conçue comme un ensemble de systèmes agroalimentaires qui ont une interdépendance croissante avec d'autres secteurs de l'économie, la société et les ressources naturelles. À l'annexe I figure une description détaillée du cadre conceptuel du Plan AGRO 2003-2015.

L'IICA a été le premier à réaliser des études pour quantifier la contribution réelle de l'agriculture aux économies nationales et donner à ce secteur la place qui lui revient dans le dialogue politique. D'autres organismes internationaux ont suivi sur cette voie et apporté des contributions qui élargissent et renforcent les arguments avancés par l'Institut.

Par ailleurs, l'Institut a adopté la perspective territoriale pour contribuer au développement des collectivités rurales, laquelle propose une vision intégrative dont les éléments importants sont la reconnaissance de l'économie rurale non agricole, les liens entre l'économie rurale non agricole et l'agriculture ainsi que le potentiel des économies d'agglomération comme instruments permettant d'articuler les moyennes, petites et micro entreprises rurales. De même, la perspective territoriale potentialise les liens entre le milieu rural et le milieu urbain.

Compte tenu de leur caractère complémentaire, les filières agro-productivo-commerciales et les territoires ruraux constituent les espaces les plus appropriés pour articuler les politiques axées sur la prospérité rurale. Par ailleurs, dans le cadre des interactions entre l'agriculture, les territoires ruraux et leur base de ressources naturelles, diverses activités se distinguent comme ayant un grand potentiel pour dynamiser l'agriculture et l'économie rurale, produire des revenus et créer les emplois nécessaires au succès des efforts visant à réduire la pauvreté. Parmi ces activités, nous pouvons citer l'agrotourisme, le tourisme rural, l'agroénergie et les activités qui lient l'agriculture, la production de médicaments, les aliments fonctionnels et les services environnementaux.

La potentialisation des interactions susmentionnées constituera une nouvelle et différente façon de récolter des avantages pour les agriculteurs et la population rurale des

Amériques, une façon de réactiver l'agriculture traditionnelle et de créer une nouvelle agriculture pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Cependant, pour potentialiser la contribution de l'agriculture au développement des pays, promouvoir le développement des collectivités rurales et tirer profit des complémentarités entre les filières et les territoires, il faut également tenir compte de ce qui se passe dans les contextes international et national et qui conditionne le comportement de l'agriculture et le développement des territoires ruraux.

***b) Nécessité de tenir compte des particularités régionales***

L'hétérogénéité des Amériques, qui découle du fait que celles-ci sont composées d'une mosaïque de races, de cultures, de langues et de réalités économiques, sociales, environnementales et politiques, constitue un élément important dont il faut tenir compte. Non seulement l'agriculture et les territoires ruraux n'échappent-ils pas à cette diversité et à cette hétérogénéité, mais ils s'inscrivent également dans la nature même des différences qu'ils viennent renforcer. C'est pourquoi les stratégies et les politiques visant à permettre la réalisation des objectifs stratégiques du PMT 2006-2010 sont considérées comme étant intimement liées aux réalités différentes qui caractérisent les pays, tant à l'intérieur des régions ou des modèles d'intégration, qu'à l'intérieur de leurs propres frontières.

À la lumière des considérations précédentes, dans le PMT 2006-2010, en plus des problèmes communs à l'agriculture et à la vie rurale des États membres qui servent de fondement au Programme continental, il a été tenu compte des priorités régionales qui prennent en compte les traits saillants de la situation de l'agriculture et des territoires ruraux dans les différentes régions des Amériques, et qui sont incluses dans les programmes régionaux.

***c) Consolider le nouveau modèle de gestion adopté pour livrer la réponse institutionnelle***

En 2002, l'IICA a entrepris d'apporter des changements dans son modèle de gestion, en vertu desquels des réformes ont été introduites pour transformer l'Institut en une institution moderne de développement au service de ses États membres. Ces réformes comprenaient l'adoption d'un nouveau style de coopération technique qui met l'accent sur l'efficacité opérationnelle, la gestion financière prudente, l'utilisation optimale des

ressources humaines, l'élargissement des liens avec des partenaires stratégiques internationaux et une nouvelle relation avec les États membres, fondée sur la participation, la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Les résultats obtenus au cours des quatre dernières années, que la communauté de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques juge prometteurs, marquent la voie que l'Institut doit suivre au cours des quatre prochaines années pour essayer de consolider et d'approfondir les réformes nécessaires afin que l'IICA devienne le centre d'excellence pour le développement rural des Amériques.

L'Institut doit assumer une plus grande responsabilité sociale face aux graves problèmes qui touchent la majeure partie des populations et des zones rurales des Amériques, et adopter un programme de développement qui lui permette de jouer un rôle plus dynamique et plus stratégique dans la promotion de la prospérité des collectivités rurales.

Les mandats émanés du processus des Sommets, les résolutions ministérielles et la nouvelle conception élargie de l'agriculture renforcent la nécessité d'approfondir les relations de travail avec les partenaires stratégiques et les États membres, en vue de mener des actions de portée mondiale, régionale et nationale qui visent à : a) soutenir le processus d'intégration continentale et régionale; b) appuyer l'exécution du Plan AGRO 2003-2015; c) promouvoir un programme interinstitutionnel à l'appui du développement rural durable; d) instaurer un suivi de la situation et des perspectives de l'agriculture et de la vie rurale dans le Continent, et e) promouvoir la mise en place de mécanismes qui stimulent le transfert de connaissances entre les États membres grâce à la coopération horizontale.



## CHAPITRE II

UN IICA POUR BÂTIR  
L'AVENIR : MISSION,  
VISION ET VALEURS





Pour relever les défis et profiter des possibilités offertes par le contexte mondial dans lequel évoluent l'agriculture et la vie rurale, l'IICA redéfinit sa vision et sa mission et établit les valeurs institutionnelles qui guideront son action.

## **2.1 Mission**

L'IICA est l'organisme du Système interaméricain spécialisé dans les domaines de l'agriculture et du milieu rural, qui a pour but de fournir une coopération technique novatrice aux États membres afin qu'ils puissent se développer de manière durable, au profit des peuples des Amériques.

## **2.2 Vision**

Devenir le chef de file des institutions spécialisées en agriculture dans les Amériques et le partenaire privilégié en raison de la qualité de sa coopération technique au regard des besoins des États membres et au regard de ses contributions au développement durable de l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la prospérité rurale.

## **Composantes de la vision**

### ***a) Promotion du développement durable de l'agriculture***

La réalisation du développement durable de l'agriculture représente un objectif commun des pays membres de l'IICA et une composante essentielle de leurs programmes de développement. Pour cela, l'agriculture doit être vue comme étant, entre autres aspects, productive, efficiente, compétitive, respectueuse de l'environnement et capable de préserver le tissu social des collectivités rurales au bénéfice des générations futures.

Cependant, le défi que pose la réalisation du développement durable de l'agriculture est énorme et multidimensionnel, et il diffère selon les divers types d'agriculture qui existent dans les pays du Continent. Dans certains pays, plusieurs composantes de

l'agriculture sont hautement productives, mais elles entraînent une dégradation de la base de ressources naturelles et environnementales. Parallèlement, ces composantes coexistent avec de grands espaces où dominent l'agriculture de subsistance et d'autres types d'agriculture qui utilisent très peu de technologie.

La plupart des pays font face à des restrictions institutionnelles et à des politiques qui nuisent grandement à leurs efforts pour réaliser le développement durable de l'agriculture. L'absence de politiques adéquates et d'une stratégie cohérente, qui vient s'ajouter à des investissements insuffisants dans divers secteurs de l'agriculture et à des capacités institutionnelles restreintes, limite sérieusement les progrès qu'il est possible d'accomplir au fil du temps en vue de la réalisation du développement durable. La situation en matière de pauvreté rurale et les pressions croissantes pour que l'agriculture soit plus compétitive dans l'économie mondiale compliquent encore plus la situation.

#### ***b) Promotion de la sécurité alimentaire***

La sécurité alimentaire ne s'entend pas nécessairement comme une condition nécessaire à l'autosuffisance nationale, mais plutôt comme l'existence de conditions qui assurent aux êtres humains un accès physique et économique à une alimentation sûre et nutritive qui leur permet de satisfaire leurs besoins alimentaires et de vivre d'une manière productive et saine. Dans ce contexte, pour éliminer l'insécurité alimentaire, il faut améliorer l'accès aux aliments, en accroître l'offre et renforcer leur distribution et leur innocuité.

La sécurité alimentaire est une question complexe qui exige la collaboration dynamique d'une grande diversité d'acteurs, y compris les gouvernements, les organisations nationales et internationales et la société civile. Les facteurs qui limitent l'accès aux aliments requièrent un ensemble cohérent de politiques visant divers secteurs de l'économie et axées sur l'élimination des obstacles structurels auxquels se heurtent divers groupes, en particulier les pauvres des zones rurales. Les politiques publiques qui visent à résoudre les problèmes à court terme ne doivent pas perdre de vue les objectifs à plus long terme liés à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Le rôle des petits agriculteurs et des femmes rurales dans la production, la distribution et l'utilisation des aliments, tant pour la consommation que pour la création de revenus, est essentiel à la promotion de la sécurité alimentaire. En outre, les questions liées à la

disponibilité et à la distribution des aliments exigent la formulation de politiques publiques et de diverses formes d'intervention qui, entre autres aspects, facilitent l'adoption de technologies modernes de production et améliorent l'efficacité des marchés nationaux afin d'atténuer les effets négatifs de la libéralisation du commerce agricole.

**c) *Promotion de la prospérité rurale***

La croissance économique et l'amélioration des marchés devraient apporter des bénéfices à toutes les strates de la société, de telle sorte que la prospérité économique, le progrès humain et le développement durable se réalisent d'une manière harmonieuse et équilibrée. Cependant, il est évident aujourd'hui, et bien reconnu, que la croissance économique et un meilleur fonctionnement des marchés ne suffisent pas et que les interventions correctives visant à réduire la pauvreté sont essentielles. Pour atteindre la prospérité avec équité, les gouvernements et la société civile devront redoubler leurs efforts si l'on veut que de grands segments de l'économie rurale profitent de la mondialisation et du processus de développement. Les décideurs chargés de l'élaboration des politiques ont une grande responsabilité à cet égard.

Les problèmes d'exclusion et de marginalisation touchent beaucoup de personnes, mais plus spécialement les populations autochtones, les femmes et les jeunes des zones rurales, en raison de leurs conditions économiques et sociales particulières. L'agriculture de subsistance prédomine comme stratégie de survie et se caractérise presque toujours par un accès extrêmement limité aux actifs productifs et aux services de soutien.

Dans la communauté de l'agriculture, le pouvoir inégal et limité dont disposent les petits et moyens agriculteurs pour négocier et pour défendre leurs intérêts ne leur permet pas d'avoir un accès équitable aux bénéfices que procurent de meilleurs niveaux de production et de commercialisation. Au contraire, les changements dans les politiques accroissent généralement la vulnérabilité de ces groupes et font que leur survie devient plus précaire, précarité que viennent accentuer les catastrophes naturelles et les changements soudains et néfastes dans les conditions climatiques.

L'accroissement de la prospérité rurale nécessitera un programme soutenu d'actions et d'interventions dans les domaines suivants : a) conception de politiques et de stratégies appropriées axées sur les groupes plus vulnérables de l'économie rurale; b) enseignement et formation afin d'améliorer les connaissances, les habiletés et les compétences qui

permettront aux groupes marginalisés de participer avec succès aux marchés agricoles et ruraux; c) renforcement des organisations de la société civile et promotion d'une plus grande interaction entre les acteurs des filières alimentaires dans le but de mettre en place des programmes communs et d'améliorer leurs capacités de négocier et leur habileté à défendre leurs intérêts; d) modernisation et expansion des services agricoles afin d'améliorer la productivité; e) renforcement des capacités institutionnelles des organisations agricoles et rurales afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité et de leur permettre de participer à des partenariats public-privé, et f) promotion des investissements dans l'économie rurale.

### 2.3 Valeurs institutionnelles

Pour réaliser sa vision et fournir des services de qualité à ses États membres, l'IICA continuera de fonder ses actions futures dans le Continent sur des principes fondamentaux et des valeurs qui trouveront une expression concrète dans ses politiques internes et ses relations avec les États membres et ses partenaires stratégiques. Ces principes et valeurs sont les suivants :

- i. **Responsabilité sociale et environnementale.** Promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale, ainsi que l'élaboration d'un programme d'action qui tienne compte du fait que l'Institut ne peut pas se désintéresser des problèmes du chômage, de la marginalisation, de la pauvreté, du manque d'accès à l'éducation et aux services de santé, entre autres enjeux.
- ii. **Respect de la diversité.** Respecter la diversité culturelle et la tolérance face à une société multiethnique.
- iii. **Établir des partenariats afin d'avoir un plus grand impact.** Impulser la notion de société et du " travailler ensemble " dans les relations de coopération avec des partenaires stratégiques sur les plans national, régional et continental, en coordonnant et en établissant des réseaux de mise en liaison.
- iv. **Leadership grâce à l'excellence.** Promouvoir la notion de leadership efficace et d'excellence technique dans chacune des priorités stratégiques, afin que les clients et les partenaires reconnaissent la qualité et le caractère opportun de la contribution de l'IICA.

---

1 Une description de chaque valeur incluse dans le Code d'éthique de l'IICA figure à l'annexe II.

- v. **Respect des normes et des règlements.** Exiger des employés une conduite éthique fondée sur les plus hautes valeurs : impartialité, intégrité, professionnalisme, souplesse, discrétion, loyauté, prudence, responsabilité et respect des normes et règlements de l'Institut.
- vi. **Efficienc, transparence et prudence financière.** Impulser l'efficienc opérationnelle, la transparence, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la gestion financière prudente à tous les échelons, national, régional et continental.
- vii. **Démarche interdisciplinaire.** Faire en sorte que l'Institut travaille comme une équipe interdisciplinaire qui s'attache à résoudre plusieurs des problèmes les plus cruciaux dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural des Amériques.
- viii. **Travail en équipe.** Faciliter le travail en équipe, décentraliser les opérations et promouvoir une institution axée sur les résultats qui fasse le lien entre les demandes locales et les possibilités continentales.
- ix. **Excellence dans l'exécution du travail.** Promouvoir l'excellence dans l'exécution du travail et continuer de mettre en œuvre un système de récompenses accordées en reconnaissance d'un rendement supérieur, de la créativité et de l'innovation.
- x. **L'éducation et le savoir considérés comme les fondements de la coopération technique.** Adopter des processus et des procédures participatifs qui respectent la réalité locale et assurent l'appropriation des informations et des connaissances par les partenaires institutionnels.



## CHAPITRE III

### PRIORITÉS POUR L'ACTION STRATÉGIQUE





### **3.1 Consolidation du nouveau modèle de coopération technique**

L'IICA propose que le PMT soit mis en œuvre de manière à consolider le nouveau modèle de coopération technique qui s'appuie sur quatre composantes interdépendantes et complémentaires. La première composante vise à faciliter le consensus et le suivi des stratégies, à savoir le Plan AGRO 2003-2015 et les stratégies nationales et régionales de développement.

La deuxième composante concerne l'engagement d'instaurer un suivi permanent de la situation de l'agriculture et de la vie rurale, en vue de créer une base commune de connaissances dans ces domaines qui sera utilisée pour mettre à jour les programmes continentaux bisannuels prévus dans le Plan AGRO et pour aider à définir les stratégies nationales et régionales. Cette base de connaissances constituera également un instrument précieux pour faciliter la prise de décision par tous les acteurs de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale.

La troisième composante réunit les actions visant à promouvoir une plus grande coordination entre les organismes internationaux afin de potentialiser leurs réponses aux demandes des pays et d'articuler leurs actions. À cet égard, il convient notamment de souligner les programmes inter-organismes fondés sur la proposition de l'IICA " travailler ensemble ".

La quatrième composante comprend les services de coopération technique directe offerts par l'IICA en réponse aux programmes nationaux et régionaux. Ces programmes constituent les instruments spécifiques dont l'Institut dispose pour exécuter les mandats et relever les défis de l'Institut, afin de mettre en œuvre les orientations globales et la stratégie continentale définie dans le PMT, en fonction des caractéristiques particulières des États membres et des différentes régions dans lesquelles ils se regroupent. Le but est d'harmoniser les actions de l'Institut avec les demandes et priorités régionales et nationales, dans le cadre des possibilités institutionnelles. Pour atteindre ce but, une définition précise est donnée des activités prioritaires de coopération technique directe et de la manière dont cette coopération technique est gérée.

Les composantes décrites ci-dessus, sur lesquelles est fondé l'établissement des priorités pour l'action stratégique institutionnelle de l'Institut, sont illustrées à la figure 1.

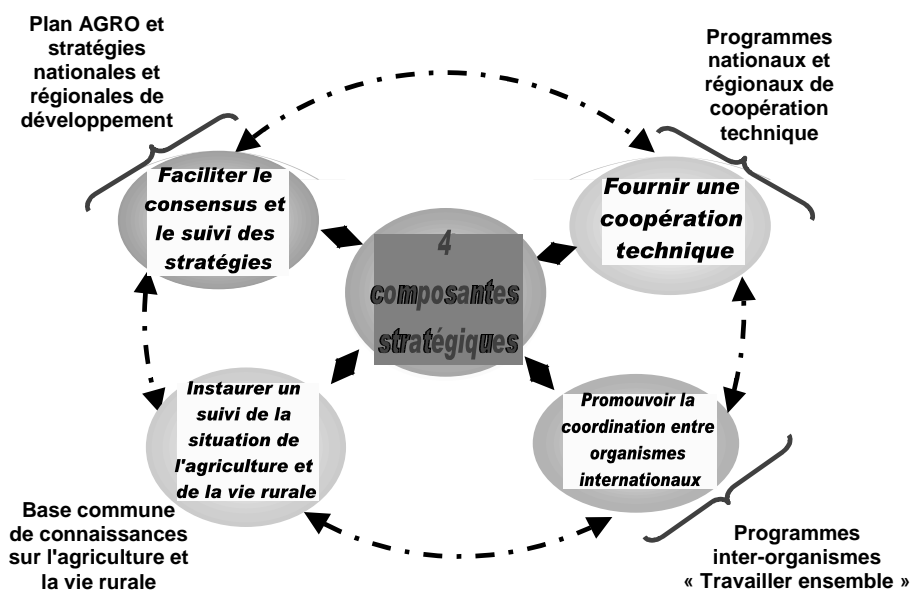


Figure 1. Les quatre composantes de la stratégie de l'IICA.

Prenant en considération les défis et les possibilités qui découlent du contexte mondial et afin de s'acquitter de sa mission et de réaliser sa vision, l'IICA définit les priorités stratégiques de sa coopération technique (core business) en fonction desquelles il gèrera ses ressources. Pour chacune de ces priorités, il établira des actions institutionnelles qui définiront le champ d'action de l'Institut.

L'IICA continuera de fournir des services de coopération technique aux États membres. Dans ce but, il centrera ses efforts sur ses priorités stratégiques, dans le cadre desquelles il orientera ses activités de coopération technique afin de contribuer à la formulation et à l'exécution de politiques publiques, à moderniser les institutions, à susciter des innovations technologiques, à renforcer les capacités des acteurs, à mettre en place des systèmes d'information et de diffusion des connaissances, à promouvoir les investissements et à faciliter l'accès au savoir accumulé et aux expériences réussies dans d'autres pays.

La nouvelle orientation stratégique définie dans le PMT 2006-2010 pour la réalisation des objectifs définis dans la vision est illustrée à la figure 2.

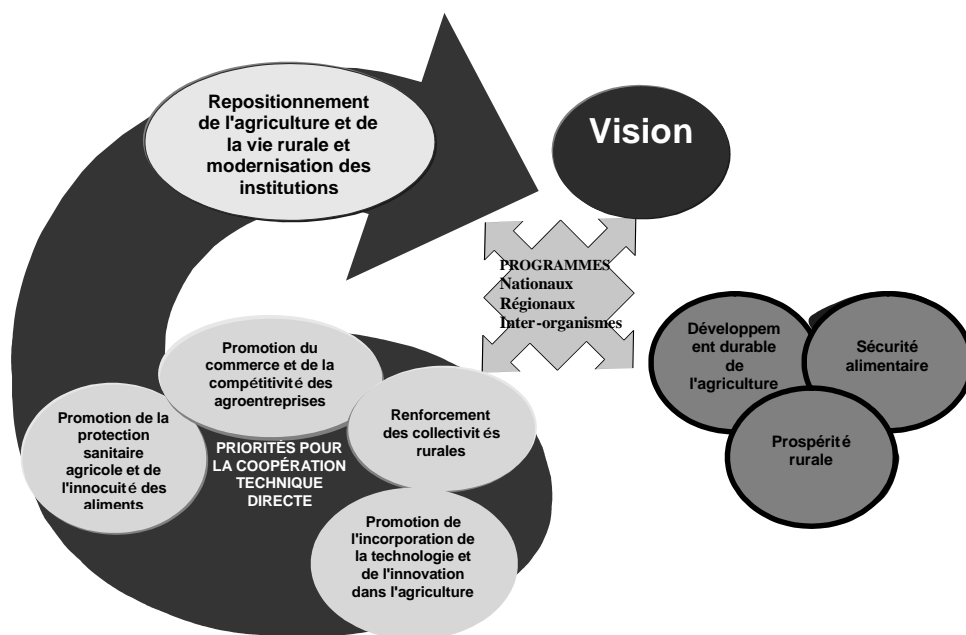


Figure 2. PMT 2006-2010 : Priorités pour l'action stratégique

### 3.2 Contribution au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et à la modernisation de leurs institutions

L'Institut réalisera une série d'activités techniques à forte teneur politique et de portée continentale, axées sur les enjeux découlant des mandats particuliers émanés du processus des Sommets, des Réunions ministérielles, du Conseil interaméricain de l'agriculture et des demandes d'autres forums continentaux qui ont un lien avec l'agriculture et la vie rurale. Il mènera également des actions visant à produire, à diffuser et à partager des informations utiles pour la prise de décision par les organes supérieurs de l'institution, les autorités nationales et d'autres acteurs de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale, ainsi que des actions ayant pour but de repositionner l'agriculture et la vie rurale dans les programmes de développement des pays des Amériques.

Pour mettre en œuvre cette priorité stratégique, l'IICA réalisera deux types d'action. L'Institut s'emploiera d'une part à contribuer au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale dans les programmes de développement des pays et, d'autre part, à appuyer la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel qui favorisera l'atteinte des objectifs inscrits dans la vision : développement durable de l'agriculture, prospérité rurale et sécurité alimentaire.

### ***Objectif général***

Contribuer au repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale et à la modernisation de leurs institutions.

### ***DOMAINES DE CONCENTRATION :***

La coopération technique sera centrée sur les aspects suivants :

- 1) Production et diffusion d'information pour faciliter la prise de décision par les acteurs publics et privés de l'agriculture et de la vie rurale.
- 2) Promotion de la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel.

***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 :*** Production et diffusion d'information pour faciliter la prise de décision par les acteurs publics et privés de l'agriculture et de la vie rurale

### ***Objectif spécifique***

Appuyer les acteurs publics et privés de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques afin de repositionner l'agriculture et la vie rurale dans les programmes de développement des pays.

### ***Lignes d'action***

- Appuyer les pays du Continent dans le suivi de la situation et des perspectives de leur agriculture et de leur vie rurale.
- Continuer de réaliser des études qui démontrent la contribution réelle de l'agriculture et de la vie rurale au développement.
- Promouvoir l'instauration de forums de réflexion et d'un dialogue continental sur des questions cruciales liées à l'agriculture et à la vie rurale dans les Amériques.

**Résultat attendu**

- Les États membres disposent d'une information plus complète pour étayer un repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale dans les programmes de développement des pays. L'Institut aura également encouragé et appuyé l'élaboration, l'application et l'analyse d'indicateurs permettant de quantifier la performance au regard d'objectifs et de buts cruciaux relatifs à des enjeux prioritaires du développement durable de l'agriculture et de la vie rurale, sur les plans national, régional et continental.

**Indicateurs de performance**

- Des rapports bisannuels ont été préparés au sujet de la situation et des perspectives de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques, dans le cadre d'une coopération inter-organismes.
- On dispose d'études qui démontrent la contribution réelle de l'agriculture et de la vie rurale au développement dans la majorité des pays des Amériques.
- Des espaces de réflexion et de dialogue ont été institutionnalisés pour l'examen de questions clés relatives à l'agriculture et à la vie rurale dans les Amériques.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 2** : Promotion de la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel.

**Objectif spécifique**

Coopérer avec les pays membres dans les processus de modernisation du cadre institutionnel de l'agriculture et du développement rural, à l'appui de la nouvelle conception définie dans le Plan AGRO 2003-2015.

**Lignes d'action**

Favoriser la création d'une plate-forme de coopération continentale, au moyen des actions suivantes :

---

2 À l'annexe III figure la proposition détaillée en vue d'établir une plate-forme de coopération continentale appelée à servir d'instrument pour appuyer la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour l'agriculture et le développement rural.

- Élaborer une base d'information commune sur l'agriculture et la vie rurale, qui mette à profit, au maximum, les capacités existantes dans la région, tant dans les pays qu'au sein des organismes partenaires (par exemple, la CEPALC, la FAO et l'IFPRI).
- Promouvoir, de concert avec d'autres organisations participantes, l'élaboration d'un programme inter-organismes pour le développement, qui renforce la démarche " travailler ensemble ".
- Promouvoir la coopération horizontale entre pays en créant des espaces pour que ceux-ci non seulement mettent en commun, avec succès, leurs expériences, mais se donnent aussi mutuellement les capacités de mettre en œuvre les pratiques les plus fructueuses.
- Faciliter la poursuite du processus ministériel " Agriculture et vie rurale dans les Amériques " et son articulation avec le processus des Sommets des Amériques.
- Appuyer les réformes des ministères de l'agriculture et la formulation de politiques d'État pour l'agriculture et le développement rural.
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux, ainsi que des programmes visant à appuyer le développement durable de l'agriculture.
- Apporter un soutien aux processus d'intégration continentale.

#### ***Résultat attendu***

- Les États membres disposent d'une plate-forme de coopération continentale qui leur permet d'avoir accès à une base d'information commune sur l'agriculture et la vie rurale, d'établir un réseau de coopération technique pour traiter des enjeux continentaux cruciaux et promouvoir la coopération entre les pays, et d'appuyer les responsables du secteur agricole et agroalimentaire dans la mise en œuvre des accords ministériels.

#### ***Indicateurs de performance***

- L'IICA, en partenariat avec des alliés stratégiques, a élaboré une stratégie de partage d'information sur l'agriculture et la vie rurale.
- Un réseau de coopération technique est en place et fonctionne, avec la participation des organisations internationales partenaires, afin d'appuyer dans les pays le renforcement des capacités nécessaires pour faire face aux enjeux

cruciaux de l'agriculture et de la vie rurale, et de promouvoir également l'échange de données sur les expériences réussies entre les pays membres.

- L'Institut a continué de remplir les fonctions de secrétariat des Réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques et à appuyer les ministres de l'agriculture, leurs délégués ministériels et d'autres responsables du secteur agricole et agroalimentaire dans la mise en œuvre des accords ministériels et des mandats présidentiels.
- L'Institut a coopéré avec les instances responsables de l'agriculture dans les processus d'intégration continentale.

### **3.3 Coopération technique directe**

La coopération technique directe prendra la forme d'activités centrées sur cinq priorités stratégiques, dont les objectifs, les principales lignes d'action, les résultats attendus et les indicateurs de performance sont décrits ci-dessous.

#### ***3.3.1 Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises***

##### ***Objectif général***

Appuyer les efforts déployés par les pays pour tirer profit des avantages de l'ouverture commerciale et de la mise en place de zones de libre-échange au moyen de la création d'agroentreprises compétitives et de la promotion du commerce.

##### ***DOMAINES DE CONCENTRATION***

La coopération technique sera centrée sur les aspects suivants :

- 1) Intégration commerciale et accords commerciaux
- 2) Création d'agroentreprises compétitives

##### ***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 : Intégration commerciale et accords commerciaux***

##### ***Objectif spécifique***

Collaborer avec les pays membres de l'IICA pour réussir à établir des zones de libre-échange et des accords commerciaux bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux.



***Lignes d'action***

- Renforcer les capacités afin de permettre aux pays de participer avec succès aux processus de négociation, à la mise en œuvre efficace des accords commerciaux et au suivi et à l'analyse des répercussions des négociations commerciales agricoles sur la compétitivité.
- Élaborer des méthodologies et réunir l'information nécessaire pour mesurer et évaluer l'impact potentiel ou réel des politiques formulées et des accords commerciaux sur la compétitivité du secteur agroalimentaire.
- Suivi de l'état d'avancement des négociations commerciales agricoles.

***Résultats attendus***

- Les États membres disposent d'équipes de techniciens qualifiés pour participer efficacement aux processus de négociations commerciales et pour assurer la mise en œuvre et le suivi des accords commerciaux signés par chaque pays.
- Des instruments ont été conçus et validés pour évaluer les impacts, dans les secteurs agricole et rural, des mesures gouvernementales formulées par les États membres ainsi que des accords commerciaux.
- Les États membres disposent de méthodologies et d'instruments qui leur permettent de réaliser des évaluations et de suivre les progrès des différentes négociations commerciales auxquelles ils participent.

***Indicateurs de performance***

- Nombre de pays où les unités des politiques commerciales des ministères de l'agriculture sont représentées au sein des délégations nationales qui participent aux diverses négociations commerciales.
- Les ministères de l'agriculture disposent d'instruments pour suivre et analyser les répercussions des traités commerciaux sur leurs économies.
- Instruments mis à la disposition des pays pour évaluer l'impact des mesures gouvernementales et des accords commerciaux.
- Nombre de pays du Continent où un système de suivi des accords commerciaux a été mis en place.
- Élaboration et mise à la disposition des pays d'au moins un instrument de suivi et d'évaluation de l'état d'avancement des diverses négociations commerciales.

- Le système d'information Infoagro/Commerce fonctionne de manière permanente, comme instrument de suivi de l'état d'avancement des négociations commerciales.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 2 : Création d'agroentreprises compétitives**

**Objectif spécifique**

Améliorer la performance et la compétitivité des agroentreprises, en favorisant le renforcement des capacités, l'incorporation d'innovations technologiques, les principes de l'entrepreneuriat, l'utilisation de systèmes d'information et le renforcement des liens avec d'autres secteurs de l'économie.

**Lignes d'action**

- Renforcer les capacités entrepreneuriales.
- Rechercher les possibilités de marché et fournir de l'information pour la prise de décisions commerciales.
- Renforcer les institutions publiques et privées qui s'occupent de la création et du développement des agroentreprises.
- Renforcer la capacité technique de l'IICA de coopérer en vue de la création d'agroentreprises compétitives.

**Résultats attendus**

- Les agroentrepreneurs des pays membres de l'IICA disposent d'instruments qui leur permettent d'améliorer leur capacité de participer aux marchés mondiaux.
- Les agroentrepreneurs disposent de mécanismes pour rechercher les possibilités de marché et obtenir l'information nécessaire à la prise de décisions commerciales.
- Les institutions publiques et privées qui s'occupent de la création et du développement des agroentreprises sont renforcées.
- L'IICA est doté d'une équipe de professionnels qui travaille au développement des agroentreprises avec une vision globale et multidisciplinaire.

*Indicateurs de performance*

- Diffusion et soutien du programme " Plates-formes pour l'exportation " comme instrument pour renforcer les capacités entrepreneuriales.
- Des instruments sont mis en œuvre pour évaluer le degré de préparation des entreprises en matière d'exportation.
- Des questions relatives au commerce extérieur (PSAIA, biotechnologie, propriété intellectuelle et autres) sont à l'étude.
- Conception et validation de programmes pour garantir l'innocuité des aliments produits par les petits et moyens agroentrepreneurs.
- Des services de coopération technique sont fournis pour aider les petits et moyens producteurs à participer à des salons, des missions et d'autres manifestations commerciales.
- Le système d'information Infoagro/Agroentreprises et d'autres plates-formes comme le PRODAR fonctionnent de manière continue.
- Nombre d'institutions de mise en marché des produits, de financement des activités et d'intégration des producteurs qui ont été renforcées avec le soutien de l'IICA.
- L'IICA a renforcé les secrétariats techniques de l'Organisation d'information sur les marchés des Amériques (OIMA) et de l'Association panaméricaine des bourses des produits.
- Nombre de pays qui ont reçu un appui pour le renforcement de leurs institutions œuvrant en faveur du développement des agroentreprises.
- Nombre de filières renforcées grâce à l'établissement de politiques, de règles, de stratégies, etc.

**3.3.2 *Promotion du développement des collectivités rurales dans une perspective territoriale******Objectif général***

Appuyer les pays dans la formulation de stratégies de développement axées sur les territoires ruraux et visant à promouvoir la prospérité de leurs collectivités moyennant la création d'emplois et de revenus et la réduction des disparités ville-campagne.

**DOMAINES DE CONCENTRATION**

La coopération technique sera centrée sur les aspects suivants :

- 1) Gestion des territoires ruraux
- 2) Consolidation de l'agriculture familiale
- 3) Promotion des possibilités d'accès au développement pour les femmes et les jeunes ruraux
- 4) Gestion du savoir nécessaire au développement rural

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 : Gestion des territoires ruraux**

**Objectif spécifique**

Formuler des politiques, des mécanismes institutionnels et des projets en considérant le développement rural dans une perspective territoriale pour améliorer la gestion du développement rural.

**Lignes d'action**

- Établir des programmes de formation technique et de diffusion des innovations pour renforcer la capacité de gestion d'acteurs publics et privés.
- Produire et diffuser des cadres méthodologiques et opérationnels pour orienter la formulation et l'évaluation de politiques et de projets de développement rural.
- Appuyer la mise en place de mécanismes institutionnels novateurs qui renforcent la collaboration, la responsabilité partagée et les synergies ville-campagne, national-local et public-privé.
- Encourager des processus de planification et d'aménagement territorial en milieu rural.
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement.

**Résultat attendu**

- Des mécanismes institutionnels efficaces ont été mis en place et sont maintenant opérationnels pour la gestion des territoires ruraux aux échelons national, régional et local, avec des projets de développement ad hoc et des ressources humaines dûment formées.

***Indicateurs de performance***

- Nombre de pays qui ont adopté la perspective territoriale pour orienter leurs politiques et leurs cadres institutionnels relatifs au développement rural.
- Nombre de pays où ont été établis des " territoires de référence ", dans lesquels l'Institut a orienté les processus de gestion territoriale.
- Un réseau du savoir sur les territoires ruraux a été mis en place.
- Du matériel didactique ad hoc a été préparé pour orienter les processus susmentionnés.
- Réalisation d'activités de formation technique en rapport avec la gestion du développement rural.
- Un nombre important de projets de développement rural dans une perspective territoriale ont été formulés et sont en cours d'exécution.
- Des projets incorporant la gestion intégrée des ressources naturelles dans des territoires ruraux ont été formulés et sont en cours d'exécution.

***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 2 : Consolidation de l'agriculture familiale******Objectif spécifique***

Collaborer à l'établissement de politiques, de mécanismes institutionnels et de projets qui favorisent la diversification de la production et la compétitivité de l'agriculture familiale.

***Lignes d'action***

- Mettre en place des mécanismes institutionnels pour aider les micro et petites entreprises rurales à s'arrimer aux conglomérats et aux filières agroproductives.
- Favoriser la création d'entreprises rurales qui s'appuient sur une différenciation des produits, sur les liens entre l'agriculture et les ressources naturelles, sur le potentiel touristique des territoires ruraux et sur la fourniture de services agricoles.
- Organiser des programmes de renforcement des capacités entrepreneuriales et de formation en gestion de l'agro-industrie rurale.

- Promouvoir des mécanismes d'innovation technologique pour l'agriculture familiale, qui potentialisent les liens entre l'agriculture, le commerce et l'environnement.
- Orienter des politiques publiques et des projets qui rendent les modes de production des petits entrepreneurs ruraux compatibles avec les exigences du marché, en mettant à profit les liens entre production, environnement et commerce.
- Fournir des orientations pour la création de mécanismes institutionnels qui favorisent l'accès à des services financiers appropriés.

***Résultat attendu***

- On a renforcé la capacité de l'agriculture familiale de s'arrimer aux filières agro-productivo-commerciales nationales et internationales et de participer aux bénéfices de l'ouverture commerciale et aux mécanismes de commercialisation non traditionnels.

***Indicateurs de performance***

- Nombre de pays où ont été créés, avec le soutien de l'IICA, des mécanismes institutionnels capables de répondre aux besoins d'innovation technologique, de crédit et autres, particuliers à l'agriculture familiale.
- Des activités visant à articuler les actions des agents publics et des agents privés ont été définies et exécutées.
- Des documents d'orientation et d'analyse du rôle fondamental de l'agriculture familiale et du rôle de l'agro-industrie ont été préparés.
- Des programmes de formation pour mettre à jour la capacité de gestion de l'agriculture familiale ont été élaborés et sont en cours d'exécution.

***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 3*** : Promotion des possibilités d'accès au développement pour les femmes et les jeunes ruraux

***Objectif spécifique***

Favoriser l'insertion équitable des femmes et des jeunes entrepreneurs ruraux dans les processus de développement des territoires ruraux.

***Lignes d'action***

- Appuyer la création ou la consolidation de réseaux de femmes et de jeunes gestionnaires de micro-entreprises rurales.
- Préparer et systématiser de la documentation sur des expériences réussies d'arrimage de micro-entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ruraux à de nouveaux marchés.
- Appuyer la mise en place de mécanismes institutionnels novateurs qui encouragent l'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes ruraux.
- Établir des orientations pour la formulation de politiques et de mécanismes institutionnels ad hoc qui favorisent la compétitivité des entreprises rurales dirigées par des femmes et des jeunes.
- Appuyer l'élaboration de projets de renforcement de la capacité de gestion de micro-entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ruraux.

***Résultat attendu***

- Des mécanismes ont été mis en place dans plusieurs pays pour permettre aux femmes et aux jeunes ruraux d'avoir accès aux possibilités de développement.

***Indicateurs de performance***

- Des réseaux de jeunes et de femmes chefs de micro-entreprises ont été créés ou renforcés dans divers pays.
- On dispose de documents sur des expériences réussies de gestion de micro-entreprises rurales.
- Des programmes de formation à l'intention des jeunes et des femmes chefs de micro-entreprises rurales ont été élaborés et sont en cours d'exécution.
- Un nombre important de pays ont élaboré des politiques et établi des mécanismes pour contribuer à la compétitivité des entreprises rurales dirigées par des femmes et des jeunes.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 4 :** Gestion du savoir nécessaire au développement rural

**Objectif spécifique**

Établir et diffuser des connaissances et des instruments concernant la définition, la mise en pratique, le suivi et l'évaluation de politiques, de programmes et de projets de développement rural dans une perspective territoriale.

**Lignes d'action**

- Appuyer des actions institutionnelles visant à positionner l'Institut sur le plan technique en rapport avec des questions cruciales pour le développement durable de l'agriculture et des collectivités rurales (préparer du matériel didactique et de diffusion, réaliser des études spéciales).
- Élaborer des instruments pour orienter, sur les plans méthodologique et opérationnel, la gestion du développement des territoires ruraux.
- Élaborer et diffuser des analyses comparatives de bonnes pratiques en matière de politiques, de stratégies et de projets.
- Systématiser et diffuser des analyses comparatives de bonnes pratiques en matière de gestion locale du développement rural.
- Consolider la composante relative au développement rural dans une perspective territoriale du Système de gestion du savoir de l'IICA.
- Préparer des programmes pour le renforcement des capacités techniques de l'Institut et de ses clients dans le domaine de la gestion du développement rural.

**Résultat attendu**

- Des connaissances et des instruments ont été établis pour la gestion des politiques, des programmes et des projets de développement rural et ont été diffusés parmi les professionnels de l'Institut, les décideurs, les employés d'institutions publiques et privées et d'autres personnes travaillant dans le domaine du développement de l'agriculture et du milieu rural.

**Indicateurs de performance**

- Des " territoires pilotes " ont été établis dans plusieurs pays et des politiques de développement rural sont mises en œuvre avec le soutien de l'IICA sur les plans méthodologique et opérationnel.



- On dispose d'" observatoires du développement rural " dans un nombre important de pays.
- Des réseaux du savoir informels ont été établis entre les pays.
- On dispose d'instruments et d'orientations pour réaliser des analyses comparatives des politiques de développement rural dans une perspective territoriale.
- Des projets auxquels collaborent plusieurs pays ont été mis en place pour établir des politiques, des méthodes, des instruments d'analyse et des instruments opérationnels qui garantissent la réalisation du développement rural dans une perspective territoriale.
- Le Système de gestion du savoir de l'IICA comprend une composante relative au développement rural.

### ***3.3.3 Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments***

#### ***Objectif général***

Promouvoir et appuyer le renforcement des capacités et la modernisation des systèmes de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments (PSAIA), dans le but d'améliorer la situation sanitaire et phytosanitaire des pays membres et d'appuyer la compétitivité et le commerce agroalimentaire.

#### ***DOMAINES DE CONCENTRATION***

La coopération technique sera centrée sur les aspects suivants :

- 1) Modernisation des services officiels de PSAIA.
- 2) Renforcement des capacités pour promouvoir la mise en œuvre et l'administration des mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP).
- 3) Nouveaux problèmes et situations d'urgence.
- 4) Innocuité des aliments.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 :** Modernisation des services officiels de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments

**Objectif spécifique**

Appuyer l'élaboration et la promotion d'actions, d'instruments, de stratégies et de politiques visant la modernisation institutionnelle et le renforcement des capacités dans le domaine de la protection sanitaire et phytosanitaire.

**Lignes d'action**

- Produire des méthodologies et des instruments en vue de la mise en place de programmes communs destinés aux différents acteurs de la PSAIA et diffuser leur applicabilité.
- Promouvoir l'élaboration de programmes et de projets visant le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités en matière de PSAIA.
- Impulser le travail conjoint interinstitutionnel afin d'optimiser les efforts et les ressources disponibles au sein de la communauté internationale de la coopération.

**Résultats attendus**

- L'articulation entre le secteur public et le secteur privé a été améliorée avec l'élaboration d'un programme commun visant à renforcer les services officiels de PSAIA sur les plans global (ensemble des services de PSAIA) et sectoriel (hygiène animale, protection phytosanitaire et innocuité des aliments) ainsi que dans les filières agroproductives.
- Les différents acteurs des services officiels de PSAIA ont acquis une vision élargie de la PSAIA.
- On a encouragé une vision commune, à l'échelon national, au sujet de l'établissement de programmes de modernisation continue des services de PSAIA.

**Indicateurs de performance**

- Processus de concertation entre les secteurs public et privé en vue de l'élaboration de politiques et de stratégies de renforcement des services officiels.
- Disponibilité d'outils méthodologiques et d'orientations en matière de politiques pour le renforcement des services officiels.

- Partenariats stratégiques et activités réalisées de concert avec des organismes régionaux ou internationaux.
- Programmes, projets et activités particulières réalisés pour renforcer les aspects institutionnels, sectoriels ou relatifs aux filières agroalimentaires.
- Fourniture d'information à jour et mesures visant à encourager la gestion du savoir sur des questions liées à la PSAIA.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 2 :** Renforcement des capacités pour promouvoir la mise en œuvre et l'administration des mesures sanitaires et phytosanitaires

***Objectif spécifique***

Appuyer le renforcement des capacités pour promouvoir la mise en œuvre et l'administration efficaces des accords et engagements émanés des organisations internationales en rapport avec la PSAIA, afin de promouvoir un équilibre entre le commerce et la protection sanitaire.

***Lignes d'action***

- Promouvoir les échanges d'information sur les expériences réussies, en tant qu'élément clé pour l'adoption de nouvelles façons de procéder qui facilitent la mise en œuvre efficace des accords internationaux relatifs à la PSAIA.
- Impulser la participation active des pays membres aux forums internationaux de normalisation.
- Appuyer l'élaboration de politiques qui permettent d'adapter les institutions publiques et privées aux cadres réglementaires internationaux.
- Promouvoir des partenariats stratégiques interinstitutionnels et intersectoriels qui permettent de renforcer les capacités dans les pays membres en ce qui a trait à l'utilisation correcte, fondée sur des principes scientifiques, des MSP.
- Promouvoir l'élaboration d'activités ou de projets visant à améliorer le renforcement des capacités institutionnelles en matière de MSP.

***Résultats attendus***

- Les pays ont amélioré leurs institutions qui s'occupent des MSP, ce qui leur a permis de faire en sorte que les services de PSAIA soient plus conformes aux normes internationales.

- La coordination interinstitutionnelle et intersectorielle a été renforcée, ce qui a permis de tirer profit des possibilités offertes par le système commercial multilatéral.

***Indicateurs de performance***

- Partenariats stratégiques établis avec des organismes internationaux et régionaux en vue de renforcer la gestion des MSP dans les pays membres.
- Projets et initiatives mis en œuvre dans le cadre du renforcement de la gestion des MSP.
- Fourniture d'information à jour et mesures visant à promouvoir la gestion du savoir en rapport avec des questions liées à la PSAIA.

***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 3 : Nouveaux problèmes et situations d'urgence***

***Objectif spécifique***

Impulser le renforcement des capacités pour que les pays membres puissent prévenir, anticiper ou gérer adéquatement les nouvelles situations ou les situations d'urgence en rapport avec la protection sanitaire ou phytosanitaire.

***Lignes d'action***

- Appuyer et mettre en œuvre des programmes, des plans et des projets visant à renforcer les capacités pour prévenir, maîtriser et éradiquer les principales infestations et maladies qui mettent en péril la situation sanitaire et phytosanitaire des pays membres et qui nuisent au commerce et aux produits agroalimentaires.

***Résultat attendu***

- Les pays ont renforcé leurs capacités institutionnelles, techniques et humaines pour affronter les nouveaux problèmes et gérer les situations d'urgence liées à la PSAIA.

***Indicateurs de performance***

- Projets, programmes et activités réalisés pour renforcer les capacités en matière de prévention, de maîtrise et d'éradication des infestations et maladies qui ont des répercussions biologiques et économiques importantes.

- Fourniture d'information à jour et mesures visant à promouvoir la gestion du savoir en rapport avec des questions liées à la PSAIA.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 4 : Innocuité des aliments**

***Objectif spécifique***

Impulser des processus de transformation individuelle et de changement institutionnel au moyen du renforcement et de la promotion du leadership et du renforcement des capacités.

***Lignes d'action***

- Élaborer des programmes et des projets visant à promouvoir le leadership en tant qu'élément clé du changement, en tenant compte des divers champs d'action associés à la question de l'innocuité des aliments.
- Appuyer des programmes particuliers concernant des aspects liés à l'amélioration de l'innocuité des aliments.

***Résultat attendu***

- Les capacités individuelles et institutionnelles en rapport avec l'innocuité des aliments ont été renforcées, des points de vue technique, humain et institutionnel. Les pays ont renforcé leurs capacités de tirer profit des forums internationaux et de mieux les utiliser pour adapter leurs cadres réglementaires nationaux. Les ressources humaines des pays ont été renforcées, tant sur le plan technique que sur celui du leadership, pour diriger les processus de transformation dans le domaine de l'innocuité des aliments.

***Indicateurs de performance***

- Plans, programmes et projets pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'innocuité des aliments.
- Amélioration des capacités individuelles et institutionnelles dans le domaine de l'innocuité des aliments.
- Fourniture d'information à jour et mesures visant à promouvoir la gestion du savoir en rapport avec des questions liées à la PSAIA.

### **3.3.4 Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement**

#### **Objectif général**

Appuyer les efforts déployés par les pays membres pour mettre en œuvre des processus de transformation institutionnelle visant à instaurer une gestion de l'environnement et des ressources naturelles propice au développement durable de l'agriculture et du milieu rural.

#### **DOMAINES DE CONCENTRATION**

La coopération technique sera centrée sur les aspects suivants :

- 1) Articulation de l'agriculture, du commerce et de l'environnement.
- 2) Gestion intégrée des ressources naturelles pour assurer le développement agricole et rural.
- 3) Impact des changements environnementaux planétaires sur les systèmes agroalimentaires.
- 4) Promotion de bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans la production agricole et rurale.

Domaine de concentration n° 1 : Articulation de l'agriculture, du commerce et de l'environnement

#### **Objectif spécifique**

Favoriser la consolidation de mécanismes institutionnels, de politiques et de projets qui mettent à profit les possibilités de développement découlant des interactions entre l'agriculture, l'environnement et le commerce.

#### **Lignes d'action**

- Produire des cadres d'orientation pour que la gestion de l'environnement et des ressources naturelles fasse partie intégrante des politiques de développement agricole et rural.

- Impulser des mécanismes institutionnels qui articulent le travail des ministères du commerce, de l'agriculture et de l'environnement.
- Appuyer les politiques agroenvironnementales et leurs mécanismes institutionnels respectifs afin de renforcer le lien entre le commerce et la gestion durable des systèmes productifs agricoles et ruraux.

#### ***Résultat attendu***

- Les institutions du secteur sont dotées de meilleures capacités pour internaliser et potentialiser, dans leurs politiques et projets, les possibilités de développement ouvertes par les interactions entre l'agriculture, l'environnement et le commerce.

#### ***Indicateurs de performance***

- Incorporation de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les politiques de développement agricole et rural de divers pays.
- Existence d'espaces de dialogue et initiatives de collaboration entre les ministères du commerce, de l'agriculture et de l'environnement.
- Nombre de projets et d'activités dans lesquels des aspects environnementaux sont pris en compte dans la distribution et la commercialisation de produits agricoles.

***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 2*** : Gestion intégrée des ressources naturelles pour assurer le développement agricole et rural

#### ***Objectif spécifique***

Renforcer les processus de création de capacités dans le domaine de la gestion intégrée des ressources naturelles pour assurer le développement rural.

#### ***Lignes d'action***

- Réunir et diffuser des connaissances qui encouragent les changements d'attitude et les actions favorables à l'incorporation de la gestion intégrée des ressources naturelles dans des projets et activités de développement rural.
- Appuyer l'articulation de programmes de travail en rapport avec le commerce, l'agriculture et les ressources naturelles dans des territoires choisis.

- Élaborer et diffuser des méthodes de travail et renforcer les capacités pour assurer la gestion intégrée des ressources naturelles dans des bassins hydrographiques partagés entre deux pays ou plus.
- Promouvoir la mise en place de réseaux du savoir spécialisés dans la gestion intégrée des ressources naturelles.
- Appuyer et orienter l'élaboration de projets qui incorporent à la fois la gestion intégrée des ressources naturelles et la perspective territoriale du développement.
- Favoriser une meilleure compréhension de la gestion de l'eau et des conflits entre secteurs qui se font concurrence pour utiliser cette ressource.

***Résultat attendu***

- L'Institut et les pays membres disposent de plus grandes capacités pour incorporer la gestion intégrée des ressources dans les initiatives de développement agricole et rural.

***Indicateurs de performance***

- Nombre de pays qui ont incorporé la gestion intégrée des ressources naturelles dans des projets de développement agricole et rural.
- Nombre de " territoires de référence " dans lesquels on a encouragé des programmes de travail qui articulent des questions commerciales, agricoles et environnementales.
- Le Système de gestion du savoir de l'IICA comprend une composante consacrée à la gestion intégrée des ressources naturelles.
- Appui fourni à divers pays dans l'élaboration de projets qui articulent la gestion intégrée des ressources naturelles et des initiatives de gestion territoriale.
- Des programmes ont été élaborés et sont en cours d'exécution afin de renforcer les capacités en matière de gestion intégrée des ressources naturelles pour assurer le développement rural.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 3** : Impact des changements environnementaux planétaires sur les systèmes agroalimentaires

***Objectif spécifique***

Promouvoir des politiques nationales de développement de l'agriculture et du milieu rural qui prennent en compte des considérations au sujet des répercussions des changements environnementaux planétaires sur les systèmes agroalimentaires.



***Lignes d'action***

- Établir et promouvoir des activités visant à adapter les systèmes agroalimentaires et la vie rurale afin d'atténuer l'impact des changements environnementaux planétaires.
- Promouvoir le dialogue entre les communautés scientifique, technique et politique au sujet des changements environnementaux planétaires et de leurs répercussions sur les systèmes agroalimentaires.
- Stimuler l'analyse de questions liées à l'agriculture et au milieu rural dans le cadre des conventions environnementales et encourager leur application en tant que facteurs contribuant à promouvoir le développement agricole et rural; par exemple, encourager l'analyse de l'interdépendance entre l'environnement, l'agriculture et la vie rurale, et entre l'eau, la désertification et les changements environnementaux planétaires.
- Orienter l'élaboration de projets novateurs qui anticipent des scénarios de changement et/ou d'adaptation dans les modes de production et dans les relations sociales, en plus de fournir un appui à la réalisation de diagnostics rapides en cas de catastrophes naturelles.

***Résultat attendu***

- Les institutions chargées de formuler les politiques de développement agricole et rural ont internalisé l'importance des changements environnementaux planétaires et de leurs impacts.

***Indicateurs de performance***

- Tenue de diverses rencontres au sujet des changements environnementaux planétaires et de leurs répercussions sur l'agriculture et le bien-être des populations rurales.
- Tenue d'ateliers et de forums pour promouvoir le dialogue sur la question de savoir comment assurer la pertinence des connaissances scientifiques au sujet des changements environnementaux planétaires dans l'élaboration des politiques et des stratégies de développement agricole et rural.
- Élaboration et diffusion de documents d'analyse sur la façon de potentialiser les relations d'interdépendance entre l'environnement, l'agriculture et la vie rurale et entre l'eau, la désertification et les changements environnementaux planétaires, dans le cadre des conventions sur l'environnement.

- Établissement d'un réseau informel d'experts extérieurs afin d'alimenter le dialogue et d'étayer la formulation de propositions pour les pays.
- Mise en route de l'élaboration de projets qui incorporent la nouvelle dimension " adaptative " exigée par les changements environnementaux planétaires.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 4 :** Promotion de bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans la production agricole et rurale

***Objectif spécifique***

Promouvoir et diffuser de bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans les processus de production ruraux agricoles et non agricoles.

***Lignes d'action***

- Encourager l'adaptation de l'innovation technologique aux caractéristiques de l'environnement et des systèmes de production.
- Impulser la mise en place de mécanismes et de mesures incitatives pour encourager l'adoption de technologies propres dans la production agricole et rurale.
- Systématiser et diffuser les expériences en matière d'entreprises rurales qui valorisent la production propre, l'agrobiodiversité, l'écotourisme, les services environnementaux et d'autres biens intangibles.
- Systématiser et diffuser les bonnes pratiques de gestion de l'environnement dans la production rurale.

***Résultat attendu***

- Les producteurs ruraux disposent de l'information nécessaire pour améliorer la gestion de leurs processus de production du point de vue de l'environnement.

***Indicateurs de performance***

- Adoption d'innovations technologiques pour les systèmes de production, conformes au possible changement climatique.

- Impulsion donnée à la mise en place de mécanismes et de mesures incitatives pour encourager l'adoption de technologies propres dans la production agricole et rurale.
- Mise à profit, concrètement, des expériences d'entreprises rurales fondées sur la production propre, l'agrobiodiversité, l'écotourisme, les services environnementaux et d'autres biens intangibles.
- Établissement d'une banque d'expériences systématisées, comme composante du Système de gestion du savoir de l'Institut.

### ***3.3.5 Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural***

#### ***Objectif général***

Appuyer les efforts déployés par les pays membres pour moderniser l'agriculture et potentialiser la contribution de ce secteur au développement économique, social et environnemental, moyennant la promotion de politiques et de processus d'innovation technologique et institutionnelle qui encouragent et facilitent l'incorporation de nouvelles connaissances et technologies dans les filières agroproductives.

#### ***DOMAINES DE CONCENTRATION***

La coopération technique sera centrée sur les aspects suivants :

- 1) Vision prospective de la technologie et de l'innovation applicables à l'agriculture.
- 2) Appui à la modernisation institutionnelle et à la conception de politiques en matière de technologie visant à assurer la mise au point et l'incorporation d'innovations technologiques.
- 3) Renforcement du système continental de coopération entre les pays dans le domaine de l'innovation technologique agricole, et de ses liens avec le système international de recherche.
- 4) Promotion de la gestion de l'information à l'appui des processus d'innovation technologique.
- 5) Biotechnologie et biosécurité.
- 6) Promotion de la coopération horizontale dans les domaines de l'agroénergie et des biocarburants.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1** : Vision prospective de la technologie et de l'innovation applicables à l'agriculture

**Objectif spécifique**

Promouvoir l'établissement d'une vision globale et régionale de la situation de la technologie et de l'innovation afin d'appuyer les pays dans la mise au point de nouveaux produits et l'établissement de nouveaux marchés, d'accroître la productivité, d'améliorer le développement compétitif de l'agriculture et de réduire la pauvreté rurale.

**Lignes d'action**

- Mettre en place un observatoire des principaux progrès scientifiques et des nouvelles technologies applicables à l'agriculture des Amériques.
- Réaliser des analyses périodiques de la performance de l'agriculture du point de vue de l'innovation technologique.
- Établir un système d'indicateurs de performance et d'impact de la science et de la technologie agricoles, en association avec des partenaires stratégiques.
- Évaluer l'impact de la science et de la technologie sur la réduction de la pauvreté rurale dans la région.

**Résultat attendu**

- Les pays disposent d'une information stratégique sur les projets et le rôle de la technologie et de l'innovation, qui les aide dans la conception des politiques et la prise de décision en vue de renforcer le changement technologique dans le secteur agricole.

**Indicateurs de performance**

- Existence d'un observatoire des progrès scientifiques et des nouvelles technologies qui peuvent être mis à profit dans les processus d'innovation et de recherche dans le secteur agricole des Amériques.
- Rapport à jour sur la performance de l'agriculture du point de vue de l'innovation technologique.
- Conception d'un système d'indicateurs de performance et d'impact de la science et de la technologie agricoles.

- L'impact de la science et de la technologie agricoles sur la pauvreté rurale a été évalué.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N°2** : Appui à la modernisation institutionnelle et à la conception de politiques en matière de technologie visant à assurer la mise au point et l'incorporation d'innovations technologiques

***Objectif spécifique***

Appuyer la conception de politiques et la transformation institutionnelle afin de promouvoir la recherche, la vulgarisation et l'innovation technologique, tant du point de vue des systèmes nationaux d'innovation que de celui des organisations.

***Lignes d'action***

- Mettre en place un programme continental d'appui aux pays dans le renforcement des innovations institutionnelles afin de promouvoir la recherche et l'innovation technologique, en s'appuyant sur les échanges de données d'expérience entre pays et entre régions.
- Appuyer la conception de politiques d'innovation technologique en mettant l'accent sur celles qui favorisent la diversification de la petite agriculture et son insertion dans les marchés.
- Élaborer des guides pour la conception de politiques et la gestion de la propriété intellectuelle afin de promouvoir l'innovation dans le secteur agricole et de fournir une formation dans ce domaine.

***Résultats attendus***

- Un soutien a été apporté aux pays membres sous la forme de guides et d'orientations pour leurs processus d'innovation institutionnelle et pour la conception de leurs politiques en matière de technologie, en fonction de leurs demandes.
- Un programme continental d'innovation institutionnelle a été mis en place par le biais d'une coopération réciproque entre régions et entre pays.

***Indicateurs de performance***

- Programme continental d'innovations institutionnelles pour promouvoir l'innovation technologique par le biais d'une coopération réciproque dans l'exécution, avec un financement extérieur.

- Éléments mis à la disposition des pays pour la conception de politiques en matière d'innovation technologique, l'accent étant mis sur la petite agriculture.
- Guides pour la conception de politiques et la gestion de la propriété intellectuelle pour l'innovation en agriculture, disponibles et incorporés dans les processus de formation.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 3 :** Renforcement du système continental de coopération entre les pays dans le domaine de l'innovation technologique agricole et liens avec le système international de recherche

***Objectif spécifique***

Renforcer la coopération réciproque en matière d'innovation technologique entre les pays du Continent ainsi que les liens avec le système mondial de recherche, pour contribuer à la production, à la productivité et à la compétitivité agricoles.

***Lignes d'action***

- Consolider le FORAGRO en tant que mécanisme de dialogue interaméricain entre les acteurs publics et privés, pour l'analyse et la recherche de solutions à des problèmes concernant l'agriculture et l'agroentreprise régionales, du point de vue de la recherche et de l'innovation technologique, et en tant que mécanisme facilitant les liens entre la région et le système international de recherche (CGIAR, GFAR).
- Fournir un soutien technique pour la consolidation du FONTAGRO en tant que mécanisme de financement de projets régionaux de recherche et d'innovation technologique, plus particulièrement en suscitant l'adhésion de nouveaux membres, en faisant connaître les résultats de ces projets et en évaluant leur impact économique, environnemental et institutionnel.
- Impulser la transformation des programmes sous-régionaux de coopération réciproque entre les pays (PROCI) et des mécanismes équivalents, l'accent étant mis sur ceux qui sont relativement moins développés, en appuyant leur orientation sur la recherche de solutions à des problèmes prioritaires communs aux pays, en incorporant de nouveaux acteurs et en encourageant de nouvelles formes de gestion du savoir.

***Résultat attendu***

- On a consolidé et mis en œuvre le système continental d'innovation technologique, avec des mécanismes régionaux et sous-régionaux qui participent, notamment, à l'analyse de l'agriculture du point de vue technologique et au dialogue sur ce sujet ainsi qu'au financement et à l'exécution de projets régionaux de recherche et d'innovation technologique, dont les activités comprennent la formation dans des domaines prioritaires.

***Indicateurs de performance***

- Consolidation du FORAGRO, avec la tenue de réunions internationales bisannuelles, le maintien d'un dialogue permanent par différents moyens et des mesures visant à encourager les partenariats et les liens entre les mécanismes et les centres régionaux de recherche (CATIE et CARDI) et avec le système international de recherche (CGIAS et GFAR).
- La région ALC est représentée, par l'entremise du FORAGRO, à des réunions où sont prises des décisions par des organismes du système international de recherche (CGIAR, GFAR).
- Diffusion des résultats et des impacts des projets régionaux de recherche et d'innovation technologique financés par le FONTAGRO et exécutés par des consortiums régionaux.
- Les PROCI ont élaboré des programmes de coopération entre les pays dans le domaine de la recherche et de l'innovation, lesquels ont commencé à être mis en œuvre dans les régions des Amériques, y compris dans la zone tropicale amazonienne.

***DOMAINE DE CONCENTRATION N° 4*** : Promotion de la gestion de l'information à l'appui des processus d'innovation technologique.

***Objectif spécifique***

Sensibiliser et former les différents acteurs et offrir des solutions pour mettre en commun, faire circuler et utiliser l'information technologique dans le cadre de la gestion du savoir technologique agricole.

### ***Lignes d'action***

- Caractériser la situation de la gestion de l'information technologique agricole dans les institutions de recherche et d'innovation technologique des pays, afin d'apporter un soutien pour la conception de politiques et la prise de décision dans ce domaine.
- Appuyer l'organisation de systèmes nationaux et régionaux d'information technologique, en contribuant à la formation des acteurs et à l'élaboration de cadres conceptuels et de solutions méthodologiques pour recueillir, systématiser et diffuser les connaissances.
- Favoriser la circulation de l'information technologique dans la région et les liens de la région avec le système international de recherche en faisant en sorte que le système continental d'information scientifique et technologique agricole (INFOTEC) soit reconnu comme une référence stratégique pour l'innovation technologique.

### ***Résultats attendus***

- La question de la gestion de l'information technologique a été incorporée dans la conception des politiques et dans la transformation institutionnelle dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
- Les pays de la région disposent d'un système d'information scientifique et technologique qui fonctionne et qui est lié au système international de recherche.

### ***Indicateurs de performance***

- Les diagnostics des systèmes d'information technologique agricole des pays ont été réalisés et diffusés.
- On a sélectionné et publié des cas dans lesquels on a constaté un impact positif de la gestion de l'information et/ou de l'utilisation de technologies de l'information et de la communication pour encourager l'innovation.
- Organisation de stages de formation sur des stratégies de gestion de l'information pour encourager l'innovation et sur des solutions méthodologiques pour recueillir, systématiser et diffuser les connaissances.
- Le système INFOTEC a été mis en marche et est en expansion constante, à l'appui de la recherche, de la vulgarisation et de l'innovation technologique dans les Amériques, et il a été connecté au système international de recherche (programme RAIS du GFAR).



**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 5 : Biotechnologie et biosécurité*****Objectif spécifique***

Appuyer les pays membres dans leurs efforts visant à mettre au point et à incorporer les agrobiotechnologies qui contribueront à l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole et faciliter les échanges d'information en rapport avec la mise en œuvre des accords internationaux.

***Lignes d'action:***

- Appuyer la mise en place d'un système d'information objective et scientifique sur la biotechnologie et la biosécurité qui facilite la conception de politiques et la prise de décisions dans les pays.
- Appuyer les pays membres dans le recensement des besoins nationaux et régionaux, en vue de la mise au point et de l'utilisation appropriée des agrobiotechnologies, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires, et du renforcement des capacités technico-scientifiques dans le cadre des stratégies régionales.
- Promouvoir une communication transparente sur les risques et les avantages des agrobiotechnologies et suggérer aux autorités pertinentes d'accorder une place importante à la question de la perception publique dans les politiques et les programmes nationaux relatifs aux agrobiotechnologies.
- Promouvoir des études, des débats et des analyses sur les répercussions des normes et règlements nationaux et internationaux, ainsi que des négociations et des accords internationaux, en rapport avec l'agrobiotechnologie et la biosécurité, notamment en ce qui concerne leur impact sur le commerce.

***Résultats attendus***

- Mise en place d'un système qui fournit une information objective et scientifique au sujet de la biotechnologie et de la biosécurité, continuellement mis à jour; analyse des connaissances dans ce domaine et publication de bulletins d'information annuels.
- Les besoins régionaux ont été recensés, des projets stratégiques ont été élaborés et financés et des initiatives régionales ont été mises en œuvre.

- Des réseaux régionaux ont été mis en place pour orienter et coordonner des stratégies régionales et en assurer le suivi.
- Des cadres réglementaires et des politiques ont été conçus et mis en place, en tenant compte des modèles existants et des négociations et accords internationaux, et un système de réunions de suivi a été instauré pour évaluer le degré d'avancement de la mise en œuvre de ces accords (par exemple, le Protocole de Cartagena sur la biosécurité).
- Des données ont été rassemblées au sujet d'études sur les risques et les avantages de la biotechnologie agricole et des stratégies de communication ont été élaborées et mises en œuvre pour instruire la population.
- On a renforcé les capacités humaines et institutionnelles recensées durant l'évaluation des besoins régionaux et amélioré le transfert de technologie concernant les droits de propriété intellectuelle.
- On a élaboré une stratégie de gestion du savoir, laquelle comporte des études, des forums stratégiques et des réunions techniques au sujet de l'innocuité et de la qualité du produit, en rapport avec le commerce et des enjeux de portée mondiale relatifs à la biotechnologie et à la biosécurité.

#### *Indicateurs de performance*

- Les besoins régionaux en matière de biotechnologie agricole et de biosécurité ont été déterminés et évalués et, à partir de ces besoins, les stratégies régionales ont été définies pour assurer la mise au point et l'utilisation des biotechnologies agricoles, y compris la définition de projets stratégiques.
- Distribution, une fois par an, aux principaux utilisateurs dans les pays membres d'un document qui réunit les rapports annuels décrivant la situation de la biotechnologie agricole dans le Continent.
- Implantation du système d'information spécialisé dans les pays membres et intensification de l'envoi d'information à jour sur la biotechnologie et la biosécurité à tous les pays.
- Tenue d'un forum régional ou mondial sur la biotechnologie agricole et la biosécurité, à l'intention des décideurs, des guides d'opinion et des universitaires des pays.
- Établissement des lignes directrices et des éléments clés dans la formulation des politiques nationales sur la biotechnologie agricole, l'accent étant mis sur les pays qui n'ont pas encore de politiques dans ce domaine; réalisation d'études

stratégiques sur les avantages et les risques des biotechnologies agricoles et communication de ces études aux pays pour les aider à définir les politiques nationales en matière de biotechnologie agricole et de biosécurité.

- Actions de l'IICA pour promouvoir des réunions stratégiques d'échange d'information et de données d'expériences entre les pays afin d'évaluer la mise en œuvre des accords internationaux sur les produits agrobiotechnologiques et le commerce mondial.
- Renforcement des capacités technico-scientifiques des pays dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité, fondé sur le recensement des besoins et l'échange de données d'expériences, depuis les régions dotées de capacités vers les régions aux capacités limitées.

**DOMAINE DE CONCENTRATION N° 6 :** Promotion de la coopération horizontale dans les domaines de l'agroénergie et des biocarburants

***Objectif spécifique***

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie et un programme continental de coopération technique horizontale dans les domaines de l'agroénergie et des biocarburants, qui permettent d'aider les pays à profiter des nouvelles possibilités offertes par l'agriculture en tant que source d'énergie de remplacement.

***Lignes d'action***

- Élaborer et mettre en œuvre un programme continental pour la coopération technique horizontale dans les domaines de l'agroénergie et des biocarburants.
- Collaborer avec l'OEA, la BID et d'autres organisations internationales et régionales en vue de la mise en place d'une plate-forme continentale de coopération.

***Résultats attendus :***

- Les États membres disposent d'un programme continental de coopération horizontale dans les domaines de l'agroénergie et des biocarburants.
- Les pays de la région profitent des expériences et des connaissances d'autres pays pour élaborer leurs propres stratégies de mise au point de sources d'énergie de remplacement qui font appel à des produits agricoles.

### *Indicateurs de performance*

- Mise en œuvre du Programme continental de coopération technique horizontale dans les domaines de l'agroénergie et des biocarburants.
- Mesures visant à promouvoir et à coordonner des activités de coopération avec des organisations internationales et régionales qui participent à la plate-forme continentale de coopération dans ces domaines.
- Réunions tenues pour examiner l'importance de l'agroénergie et des biocarburants et leur impact favorable potentiel sur le développement de l'agriculture et de l'économie des États membres.

## **3.4 Coopération technique régionale et nationale**

### *3.4.1 Les programmes régionaux de coopération technique*

Les programmes régionaux étayent les activités prévues dans les programmes nationaux et leur ajoutent de la valeur, tout en comportant des activités de portée régionale. Ces programmes sont fondés sur une analyse des problèmes et des défis communs à un ensemble de pays, laquelle est effectuée dans le cadre de l'appui que l'Institut doit continuer d'apporter aux processus d'intégration dans les différentes régions des Amériques.

Pour bâtir ses programmes régionaux de coopération technique, l'Institut prend en considération les besoins et les priorités régionaux établis par les conseils régionaux de ministres de l'agriculture du Continent tels que l'Alliance pour le développement durable dans les Caraïbes, le Conseil des ministres de l'Agriculture de la Communauté andine des nations, le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Amérique centrale (CAC-CORECA), le Conseil agricole du Sud (CAS) et le Conseil trinational de la Région Nord.

C'est dans le cadre de ces programmes régionaux que l'IICA continuera d'appuyer les processus d'intégration à travers le Continent. Comme dans le cas des programmes nationaux, l'Institut élaborera un mécanisme pour mettre à jour les programmes régionaux et incorporer dans ces programmes les nouvelles demandes qui pourraient surgir pendant l'exécution du PMT.

Pendant la période 2006-2010, l'IICA réalisera ses activités dans chacune des régions des Amériques selon les priorités établies dans les programmes de coopération régionale.

### ***Région Nord***

#### **Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises**

- i) Promouvoir les agroentreprises et le commerce dans le Continent grâce à l'appui continu apporté au bureau de l'IICA au Mexique afin que celui-ci poursuive son travail de création de capacités. Ce travail comprend des activités visant à faire partager l'expérience de l'ALÉNA et les connaissances acquises dans la négociation et l'administration de traités commerciaux centrés sur l'agriculture avec les pays membres centraméricains et caribéens de l'IICA.

#### **Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation dans l'agriculture**

- i) Avancer dans le domaine de la technologie et de l'innovation, principalement en ce qui a trait à la biotechnologie, grâce à la définition de la stratégie de l'Institut en matière de biotechnologie et de biosécurité et au maintien de l'appui budgétaire accordé au PROCINORTE.

#### **Renforcement de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments**

- i) Appuyer l'initiative qui vise à promouvoir la mise en œuvre et l'administration de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et d'autres accords internationaux en rapport avec la PSAIA.
- ii) Étendre et consolider le rôle de l'IICA dans le traitement du problème de la menace que représente la grippe aviaire.
- iii) Renforcer la coordination avec les organisations internationales et régionales de PSAIA telles que la FAO, l'OIE et l'OIRSA, et promouvoir la participation du secteur privé aux initiatives de coopération.

### ***Région Centrale***

#### **Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises**

- i) Renforcer et développer les marchés d'assurances agricoles.
- ii) Promouvoir le renforcement des capacités des ressources humaines et des institutions publiques et privées de la région au moyen de l'information, de la formation et de l'assistance technique, afin que les pays puissent profiter des

processus d'ouverture commerciale, de négociation et de mise en œuvre des accords multilatéraux et régionaux.

- iii) Créer et renforcer les capacités entrepreneuriales et institutionnelles pour des filières agroalimentaires et des territoires choisis.
- iv) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique agricole centraméricaine.
- v) Impulser et renforcer l'innovation des agroentreprises fruiticoles.
- vi) Impulser les partenariats et les ententes de coopération technique avec les organisations régionales du secteur privé agricole.
- vii) Appuyer la mise en œuvre de l'Union douanière centraméricaine.
- viii) Offrir un soutien technique pour la conception d'instruments et la coordination de mesures en vue d'améliorer la compétitivité du café de qualité et son accès aux marchés internationaux.
- ix) Établir des partenariats stratégiques avec des organismes coopérants qui appuient les processus d'enregistrement légal des indications géographiques protégées (IGP) et des appellations d'origine protégées (AOP) dans les pays membres.

#### **Renforcement des collectivités rurales dans une perspective territoriale**

- i) Renforcer les capacités de formuler et de mettre en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement territorial.
- ii) Renforcer les institutions et promouvoir la coopération transfrontière dans la région du Trifinio et dans des bassins versants communs choisis.
- iii) Systématiser, diffuser et appliquer les bonnes pratiques en matière de développement territorial et de gestion participative des écosystèmes.
- iv) Promouvoir l'établissement d'un réseau de territoires choisis avec une vision et une gestion fondées sur une démarche territoriale et écosystémique.

#### **Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments**

- i) Appuyer les efforts régionaux visant à moderniser les postes de quarantaine dans les douanes périphériques.
- ii) Appuyer le processus intergouvernemental visant l'obtention de l'équivalence ou de l'homologation des différentes normes et procédures sanitaires.

- iii) Collaborer avec les pays pour qu'une attention soit accordée aux nouveaux problèmes sanitaires, comme la fièvre aviaire.
- iv) Créer et renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques dans la production primaire et la fabrication et l'implantation de systèmes de gestion de qualité dans les filières agroalimentaires prioritaires.
- v) Diffuser de l'information et former le personnel des instituts du café de la région qui sont membres du PROMECAFE, à la préservation de l'innocuité du café en tant que complément à l'amélioration de la qualité intégrale du produit.

#### **Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement**

- i) Appuyer l'élaboration d'un programme intersectoriel par les ministres centraméricains de l'agriculture et ceux de l'environnement.
- ii) Promouvoir et appuyer la stratégie régionale en matière d'agrobiodiversité, moyennant le regroupement du REMERFI et des Commissions nationales des ressources phylogénétiques.
- iii) Réunir des connaissances scientifiques sur le comportement de divers modèles agroforestiers en vue de la mise au point de technologies de production rentables à l'échelle de la ferme, et mettre en application des propositions de paiement pour les services environnementaux (PSE) de la caféiculture.
- iv) Encourager la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement hydroagricole (irrigation et drainage).

#### **Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural**

- i) Élaborer une stratégie régionale en matière d'agrobiotechnologie et d'agrobiodiversité.
- ii) Offrir des services de coopération horizontale dans le domaine de la biosécurité.
- iii) Développer la bioénergie.
- iv) Appuyer le programme régional et renforcer le fonctionnement du Système d'intégration centraméricaine de technologie agricole (SICTA).
- v) Concevoir des instruments, coordonner des mesures et élaborer des stratégies technologiques afin d'améliorer la compétitivité du secteur caféier de la région.

- vi) Fournir un soutien technique aux organismes caféiers et aux partenaires du PROMECAFE dans la création d'instruments pour la fourniture de matériel génétique aux producteurs, dans le processus d'enregistrement commercial du matériel génétique et dans la protection des droits d'obteneur dans les instances internationales correspondantes.

### ***Région des Caraïbes***

#### **Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale**

- i) Renforcer l'organisation et la consolidation de l'Alliance pour le développement durable de l'agriculture et de la vie rurale (l'Alliance) et de ses mécanismes régionaux : Forum des ministres de l'agriculture, Association des agro-entrepreneurs des Caraïbes (CABA), Conseil caribéen de l'enseignement supérieur en agriculture, Forum agricole des Caraïbes pour les jeunes (CAFY), Réseau caribéen des productrices rurales (CNRWP) et PROCICARIBE.
- ii) Appuyer les actions relatives à la mise en œuvre de l'" Initiative Jagdeo " dans le cadre du Programme régional de transformation pour l'agriculture (CRTP) et exercer la co-présidence du secrétariat de l'Alliance et du secrétariat du groupe technique responsable de superviser sa mise en œuvre.
- iii) Fournir un soutien aux secrétariats de la CARICOM, du CARIFORUM et de l'OECO et consolider le Réseau des politiques agricoles des Caraïbes en tant que forum pour favoriser le dialogue en matière de politiques et pour appuyer les processus d'intégration.

#### **Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises**

- i) Appuyer la conception de politiques et de stratégies pour les négociations commerciales agricoles.
- ii) Promouvoir les agroentreprises avec des organisations de premier plan (CABA, CAFY et CANROP) et améliorer l'organisation du secteur privé des agroentreprises afin de faciliter l'obtention de financement et de promouvoir sa participation à la recherche.

#### **Renforcement des collectivités rurales**

- i) Promouvoir la démarche territoriale dans le processus décisionnel et faire en sorte que tous les secteurs de la collectivité soient inclus.



- ii) Impulser la formation afin d'améliorer la qualité des ressources humaines, en ciblant principalement les jeunes, les femmes et les populations autochtones.

#### **Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments**

- i) Promouvoir et appuyer la participation des pays de la région aux négociations commerciales et aux comités de l'OMC.
- ii) Incorporer l'instrument Performance, Vision et Stratégie (PVS) afin d'améliorer les systèmes nationaux et régionaux de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments.
- iii) Promouvoir la maîtrise des infestations et des maladies, en particulier, la maîtrise des espèces envahissantes, dans les pays de la région.

#### **Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement**

- i) Impulser la gestion durable de la biodiversité, moyennant la production d'herbiers, l'artisanat et la promotion et la protection du savoir traditionnel.
- ii) Collaborer avec les organismes pour la coordination et la gestion d'activités visant à atténuer les risques et les changements environnementaux planétaires.

#### **Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural**

- i) Mettre en place un système coordonné de recherche et d'innovation entre les secteurs public et privé, en revitalisant le PROCICARIBE et en incorporant l'analyse des filières de produits.
- ii) Renforcer les liens entre le CARDI, le CATIE et l'IICA pour en faire un réseau d'institutions de recherche.
- iii) Mettre au point de " nouvelles " technologies pour promouvoir les processus visant à incorporer de nouvelles activités agricoles comme l'agroénergie, l'agrobiotechnologie, l'agriculture biologique et l'agrotourisme.

### ***Région Andine***

#### **Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale**

- i) Appuyer les institutions en établissant des définitions claires des politiques d'État des pays membres de la Région andine qui permettent à ces derniers de disposer

d'une plate-forme régionale de discussion et d'analyse des politiques régionales pour l'agriculture et le développement rural.

- ii) Définir et établir des alliances avec des partenaires stratégiques de la Région et renforcer leurs liens avec la Communauté andine des nations et la Société andine de développement.
- iii) Promouvoir la tenue de forums d'analyse et de discussion sur des propositions de développement agricole à l'échelon régional.

#### **Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises**

- i) Promouvoir les échanges régionaux de connaissances et de méthodologies qui permettent à la Région andine de disposer d'espaces de discussion pour la promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises par le biais de la coopération horizontale et de l'échange d'informations.
- ii) Appuyer la constitution de réseaux d'agroentreprises avec le secteur privé de la Région.

#### **Renforcement des collectivités rurales**

- i) Appuyer la définition de scénarios concrets de développement rural en fonction de la nouvelle définition des politiques et de la différenciation régionale des modèles de développement rural de la Région.

#### **Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments**

- i) Renforcer les forums d'analyse et de discussion pour faciliter la prise de décision sur le plan régional en vue de prévenir les problèmes sanitaires dans la Région.
- ii) Appuyer l'organisation de travaux concertés par le biais de partenariats avec des organismes régionaux et internationaux qui permettront d'obtenir des résultats dont la Région pourra profiter dans la mise en œuvre de mesures sanitaires.
- iii) Renforcer les engagements régionaux et entre pays afin de permettre la mise en place de mesures transfrontières profitables à la Région.
- iv) Appuyer les efforts régionaux visant à éradiquer des maladies et des problèmes sanitaires comme, notamment, la fièvre aphteuse et la mouche du fruit.

**Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement**

- i) Réaliser des analyses de la problématique régionale en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, qui permettront d'établir les priorités de l'Institut dans ce domaine, en tenant compte de la participation des organismes régionaux et internationaux dans la Région.
- ii) Collaborer avec les pays de la Région pour mettre à profit les forums existants afin d'analyser et de formuler des propositions qui s'attaquent à cette thématique sur le plan régional.

**Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural**

- i) Fournir un appui, de concert avec la Communauté andine des nations, aux forums régionaux sur l'innovation technologique dans la Région.
- ii) Impulser l'harmonisation des politiques en matière de biotechnologie, de biosécurité, d'agrobiodiversité et de bioénergie.
- iii) Restructurer le mécanisme existant de coopération en matière d'innovation technologique (PROCIANDINO), conformément aux priorités régionales des secteurs public, privé et universitaire de la Région.

***Région Sud*****Repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale**

- i) Renforcer l'organisation du CAS et de ses mécanismes régionaux d'intégration.
- ii) Faciliter le fonctionnement des instances régionales d'intégration agricole.
- iii) Recueillir et diffuser de l'information sur les outils d'intervention.

**Promotion du commerce et de la compétitivité des agroentreprises**

- i) Concevoir un mécanisme de coopération régionale en matière d'agroentreprises à partir des expériences dans ce domaine et élaborer un plan fondé sur l'étude régionale.
- ii) Offrir une formation en politiques et négociations commerciales.

- iii) Renforcer le Réseau de coordination des politiques agricoles (REDPA), en mettant l'accent sur le soutien technique de l'IICA et la capitalisation des résultats obtenus par cet organisme.

#### **Renforcement des collectivités rurales**

- i) Promouvoir la systématisation et la diffusion d'expériences sur l'intégration de l'agriculture familiale aux marchés ainsi que la préparation de propositions en vue de la création de mécanismes d'appui économique-financier pour diverses branches de l'agriculture familiale.
- ii) Fournir un soutien aux institutions chargées de former les petits producteurs.

#### **Promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments**

- i) Fournir un soutien technique pour le renforcement du Comité de protection phytosanitaire (COSAVE) et du Comité vétérinaire permanent (CVP).
- ii) Appuyer la participation des pays de la Région aux négociations menées dans le cadre du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).
- iii) Contribuer à l'homologation des systèmes nationaux de PSAIA.

#### **Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement**

- i) Promouvoir l'examen, la systématisation et le partage d'expériences sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, en mettant à profit les nouvelles façons de promouvoir et de diffuser les connaissances et les expériences de l'IICA sur :
  - le changement technologique
  - les changements environnementaux planétaires
  - la crise énergétique

#### **Promotion de l'incorporation de la technologie et de l'innovation pour assurer la modernisation de l'agriculture et le développement rural**

- i) Appuyer l'articulation des systèmes nationaux d'innovation technologique et la coopération horizontale, par le biais des PROCIS (PROCISUR, PROCITROPICOS).

- ii) Remplir les fonctions de secrétariat exécutif du PROCISUR et coordonner des actions avec le secrétariat du CAS et les groupes d'appui correspondants.
- iii) Systématiser et diffuser de nouvelles technologies et des expériences réussies afin d'accroître la compétitivité de l'agriculture dans de nouveaux domaines tels que la biotechnologie, la biosécurité et autres domaines.

### **3.4.2 Les programmes nationaux de coopération technique**

Pour rapprocher encore plus l'action de l'Institut des demandes des acteurs de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale dans les pays des Amériques, l'IICA s'attachera à promouvoir la mise à jour et l'exécution des programmes nationaux de coopération technique, avec la pleine participation des autorités nationales publiques, du milieu universitaire, de la société civile et des secteurs privés. Ces programmes constituent la base sur laquelle l'Institut se fonde pour définir les activités qu'il exécutera sur le plan national.

Les ressources consacrées à ces activités sur le plan national seront considérées comme le " capital d'amorçage " pour essayer d'obtenir des ressources humaines et financières additionnelles, tant nationales qu'internationales.

Les programmes nationaux mettront l'accent tant sur les priorités stratégiques définies dans le chapitre précédent que sur la vision élargie de l'agriculture et, partant, ils auront pour objet de définir les domaines d'intervention de l'IICA dans lesquels les actions de l'Institut apporteront un complément et ajouteront de la valeur aux initiatives nationales de développement.

L'Institut élaborera un mécanisme pour mettre à jour les programmes nationaux et incorporer dans ces programmes les nouvelles demandes qui pourraient surgir pendant l'exécution du PMT 2006-2010.

## **3.5 Développement des ressources humaines**

Pour se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, l'IICA définit les domaines de compétence autour desquels ses capacités seront

regroupées. Certes, l'Institut ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser un travail en profondeur dans chacun de ces domaines de compétence, mais il s'attachera à produire, échanger et gérer les connaissances en faisant appel à la coopération inter-organismes, aux partenariats entre les secteurs public et privé et à la coopération intersectorielle. Ainsi, l'IICA mobilisera le savoir, où qu'il se trouve, vers chacun de ces domaines.

L'un des domaines de compétence fondamentaux pour mettre en œuvre les priorités stratégiques correspond à la formation des ressources humaines. Étant donné que plusieurs des principales réussites de la période de planification précédente concernent ce domaine, le présent PMT vise à consolider les efforts déjà entrepris en mettant en marche un projet qui contribuera à la formation des ressources humaines de manière transversale pour chacune des priorités stratégiques de l'Institut. L'Unité de l'enseignement et de la formation appuiera l'équipe de coopération technique de deux manières : en formant des leaders et en offrant une formation technique et professionnelle.

### **3.5.1 Formation de leaders**

L'IICA encouragera la formation de personnes clés pour la promotion, la conduite et l'exécution des mesures d'amélioration et des changements requis dans les domaines stratégiques du secteur agricole des Amériques. À cette fin, des programmes seront créés pour former des leaders qui s'emploieront à promouvoir des innovations et de nouvelles idées, manières de penser, méthodologies et technologies, y compris dans le domaine de l'information, afin de contribuer à la création d'un nouveau savoir et de susciter de nouvelles façons de penser parmi les responsables communautaires, les scientifiques, les enseignants, les responsables de la formulation des politiques, les entrepreneurs et les dirigeants d'organisations et d'institutions, entre autres chefs de file.

Former des leaders signifie inculquer des connaissances, des aptitudes et des attitudes aux personnes qui ont le pouvoir d'influer activement sur les processus de changement non seulement dans les pays membres, mais aussi à l'échelon régional. La formation permet aux leaders d'agir plus efficacement pour donner une orientation stratégique à leurs institutions et aider celles-ci à atteindre avec succès les buts et les objectifs proposés. L'IICA doit faciliter la formation de leaders clés pour mener à bien ses activités de coopération technique dans les domaines stratégiques qui ont été établis.

### ***3.5.2 Formation technique et professionnelle***

L'Institut s'emploiera à promouvoir la formation sur le plan national, en tant que mécanisme permettant d'améliorer les capacités des bénéficiaires de mener leurs tâches à bien, de telle sorte que les programmes mis en œuvre et les domaines ciblés puissent répondre de manière plus efficace et plus efficiente aux demandes et aux besoins des pays. L'IICA contribuera à ce travail de formation en définissant et concevant ses propres programmes d'apprentissage et en recherchant et diffusant du matériel de formation et des programmes complémentaires élaborés par des partenaires stratégiques, de manière à satisfaire les besoins recensés. Dans la plupart des cas, afin de répondre à des besoins spécifiques, la formation sera conçue et offerte à l'échelon du pays.

CHAPITRE IV  
CADRE OPÉRATIONNEL





Le cadre opérationnel ne définit pas seulement la structure de l'Institut, mais également les relations entre les composantes, grâce auxquelles l'Institut sera en mesure de réaliser sa mission, sa vision et ses objectifs stratégiques. Les lignes directrices présentées ci-dessous s'appliquent aux actions internes et externes qui seront exécutées pour améliorer la structure interne, à la conduite des activités de coopération technique et au caractère évolutif du PMT.

#### **4.1 lignes directrices relatives aux actions de l'Institut**

Les lignes directrices permettront de consolider les réalisations obtenues dans le cadre du PMT précédent et d'avancer dans le processus de modernisation proposé pour la période correspondant au nouveau PMT.

##### *À l'interne*

- Aménager la structure institutionnelle pour :
  - Impulser la consolidation de l'arrangement institutionnel horizontal existant;
  - Établir une meilleure coordination entre les initiatives nationales, régionales et continentales;
  - Simplifier les fonctions;
  - Redistribuer les responsabilités afin de rendre l'arrangement organisationnel plus souple;
  - Renforcer le travail en équipe au sein des unités et établir des réseaux, comme outil essentiel pour obtenir les résultats attendus et permettre à l'Institut de s'acquitter de sa mission;
  - Renforcer l'articulation technique afin de favoriser la pensée et l'action stratégiques.
- Renforcer les systèmes de gestion du rendement et d'évaluation.
- Utiliser un système intégré de gestion de l'information institutionnelle, en introduisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les aspects opérationnels de l'Institut, dans le but d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts.

- Faire de la gestion du savoir un élément de la culture institutionnelle, dans le but de faire connaître l'IICA comme une institution axée sur le savoir et le renforcement des capacités.
- Promouvoir une plus grande transparence et l'obligation de rendre des comptes au sujet des activités de l'Institut sur les plans national, régional et continental.
- Consolider les bureaux de l'IICA dans les pays pour en faire des centres d'information, de technologie et de formation.
- Former et perfectionner les ressources humaines de l'Institut pour répondre aux nouveaux défis du XXIe siècle.

#### *À l'externe*

- Répondre aux priorités régionales tout en préservant le caractère continental de l'Institut.
- Continuer de renforcer les liens avec les États membres grâce à la mise en place de nouveaux programmes nationaux et régionaux qui répondent à leurs priorités.
- Renforcer les liens avec les partenaires stratégiques sur les plans national, régional et continental.
- Promouvoir la coopération technique horizontale et l'échange de données d'expérience entre les pays.
- Impulser la mise en place d'un mécanisme permettant à l'IICA de profiter de l'expérience et des conseils d'éminents professionnels du Continent, lesquels pourront fournir une orientation technique et collaborer à l'analyse des programmes et des activités de l'Institut.

## **4.2 Caractère évolutif du PMT**

La seconde moitié de la première décennie du XXIe siècle se caractérise par des contextes international et régional soumis à des transformations importantes et dynamiques, ce qui a des répercussions sur les facteurs qui conditionnent l'évolution de l'agriculture et de la vie rurale; à son tour, cette situation crée des incertitudes et des problèmes pour préciser les transformations que subissent les pays des points de vue productivo-commercial, écologico-environnemental, socioculturel et humain et politico-institutionnel.

Pour ces motifs, et afin que le PMT constitue un véritable outil de travail qui guide la coopération technique, l'IICA ne peut pas dépendre d'orientations statiques, susceptibles de devenir périmées, ou qui ne tiennent pas compte des changements dans les politiques nationales. Le PMT doit donc être fondé sur des orientations évolutives et une mise à jour s'impose en fonction des changements dans les priorités des pays membres.

La construction du PMT et la détermination des priorités des pays membres à travers un processus qui part du plan national pour se conclure au plan continental (" du bas vers le haut ") permettent, grâce à la mise à jour des programmes nationaux, régionaux et continental (ce dernier à l'occasion du forum bisannuel " Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques "), une rétroaction et une adaptation des stratégies de l'Institut.

Ce mécanisme garantit que le PMT est mis à jour de façon dynamique et qu'il constitue le guide dont l'IICA pourra se servir pour apporter les solutions aux problèmes qui se présenteront et agir constamment en fonction des besoins des pays membres.



## CHAPITRE V

### FINANCEMENT DES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES



Afin de permettre le déroulement normal des activités de coopération technique prévues pour la période 2006-2010, l'Institut doit contrecarrer le déclin continu de la valeur en termes réels des ressources dont il dispose. En conséquence, il lui faut protéger son pouvoir d'achat et la base financière requise pour assurer la couverture et la qualité adéquates de ses services de coopération technique, afin de rester en mesure de répondre de manière appropriée aux nouveaux défis et demandes des États membres, sur lesquels est fondé le PMT 2006-2010.

## **5.1 Situation financière de l'IICA**

Au cours des dernières années, L'Institut a fait face à une importante crise de financement, qui s'est atténuée en 2005 avec le recouvrement accru des arriérés de quotes-parts. Parmi les principaux facteurs à l'origine de cette situation, il convient de souligner les suivants :

1. La politique de gel des quotes-parts des États membres en vigueur depuis 1995, qui a occasionné une perte progressive du pouvoir d'achat des ressources ordinaires de l'Institut.
2. La stagnation des montants des ressources extérieures exécutées depuis 1998 et les mesures restrictives prises par plusieurs États membres en ce qui a trait à la gestion de ces ressources, ce qui a entraîné une diminution importante des recettes diverses et des ressources provenant du taux institutionnel net (TIN) de l'Institut.
3. Les retards dans les paiements de quotes-parts par divers États membres et l'incertitude au sujet du paiement annuel, facteurs qui ont une incidence sur la réduction des sommes en espèces reçues par l'Institut et qui limitent la capacité d'exécution des programmes et des budgets approuvés par les organes de direction.
4. L'augmentation des prix du marché, qui a entraîné une augmentation du coût des dépenses de fonctionnement essentielles à la mise en œuvre des activités de coopération technique, ce qui a forcé l'Institut à ajuster les salaires du personnel et réduit sa capacité de financement, en raison de la baisse progressive du pouvoir d'achat de ses recettes totales.



5. L'appréciation des monnaies de plusieurs pays par rapport au dollar des États-Unis, monnaie utilisée pour le paiement des quotes-parts des États membres.

Les effets combinés de ces facteurs ont obligé l'Institut à apporter des modifications à son infrastructure, qui ont conduit à une réduction du personnel financé par les ressources propres de l'Institut, à une diminution du financement accordé à la création de nouvelles capacités et à une baisse des ressources disponibles pour le pré-investissement dans des activités de coopération technique et pour les investissements dans des actifs institutionnels.

## 5.2 Stratégie financière

L'Institut mettra en œuvre une stratégie financière qui s'appuie sur les piliers suivants :

1. Affectation prioritaire de ressources au financement des activités de coopération technique, l'accent étant mis plus particulièrement sur le renforcement des capacités institutionnelles des bureaux dans les États membres.
2. Définition d'une structure institutionnelle de base constante, financée avec les quotes-parts annuelles versées par les États membres, qui comprend un personnel et des capacités opérationnelles suffisants pour répondre aux demandes et aux mandats prioritaires des États membres et permettre la continuité des activités de l'Institut.
3. Obtention de l'appui des États membres et de leur engagement à :
  - a. Définir le financement de la structure de base dans l'adoption des programmes-budgets biennaux correspondants.
  - b. Verser régulièrement leurs quotes-parts.
  - c. Fournir des installations physiques et du personnel, en plus de leurs quotes-parts.
4. Recherche de partenariats, de concert avec les États membres, avec des organismes de financement multilatéraux et bilatéraux dans le but de positionner l'Institut en tant que branche technique par excellence de ces organismes dans le domaine de l'agriculture et de la vie rurale. Cette stratégie de positionnement avec des partenaires stratégiques potentiels doit être fondée principalement sur :
  - a. La sûreté des produits offerts par l'Institut, lesquels doivent être fondés sur la gestion du savoir réuni par ses professionnels ou ses partenaires.

- b. La recherche de partenaires stratégiques qui collaborent à la concrétisation de la vision et de la mission de l'IICA.
  - c. La définition et la promotion de projets stratégiques qui permettent le ciblage des activités et des ressources, afin d'accroître l'impact des activités dans les pays.
  - d. La recherche et la formulation de projets caractérisés par l'excellence technique, qui permettent l'intégration et la participation des pays, des entités et des organisations " propriétaires " des projets, à la satisfaction tant des donateurs que des bénéficiaires.
  - e. L'exécution de projets assortis de critères d'efficience et de transparence, qui, en plus de produire de la valeur ajoutée, favorisent la création de capacités dans les territoires ruraux.
  - f. Le retour d'information au sujet des activités de coopération technique, grâce auquel l'Institut pourra améliorer sa performance, tirer des enseignements et reproduire les expériences réussies.
5. Mobilisation de ressources extérieures, y compris des contributions spéciales des États membres et d'autres organismes internationaux, pour financer des activités de coopération technique de portée nationale, régionale et continentale qui répondent aux demandes particulières des États membres et qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques institutionnels définis dans le PMT et dans les programmes nationaux et régionaux de coopération technique. Les activités qui doivent être financées seront centrées sur deux types de coopération :
- a. La prestation directe de services de coopération technique, de manière individuelle ou par le biais de partenariats. Ce type de coopération contribue à améliorer les capacités des organisations publiques et privées des États membres ou à apporter des changements positifs dans leur situation ou leurs conditions de développement.
  - b. La prestation de services techniques pour la gestion de projets prioritaires inscrits dans le cadre des programmes nationaux et régionaux de coopération technique; ces services techniques comprennent des activités telles que : a) la passation de marchés pour des études et des services de conseil et la supervision de ces études; b) la préparation d'appels d'offres, et c) la facilitation d'activités conjointes entre divers acteurs de l'agriculture considérée au sens large et d'activités internationales pour la réalisation desquelles la couverture de l'Institut peut être profitable.
6. Utilisation efficiente des ressources financières grâce au renforcement des mécanismes déjà mis en œuvre, fondée sur les principes suivants :

- a. Prudence financière dans la gestion des ressources des États membres.
- b. Transparence dans l'affectation et l'utilisation des ressources.
- c. Obligation de rendre des comptes.
- d. Automatisation des processus.
- e. Maintien d'un équilibre adéquat entre les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement.

### 5.3 Besoins en matière de ressources financières

#### 5.3.1 Ressources du fonds ordinaire

Le succès de l'exécution du PMT 2006-2010 sera subordonné à l'approbation du financement requis pour les programmes-budget 2008-2009 et 2010-2011 par les organes de direction.

**BUDGET ANNUEL 2006**  
en milliers de dollars ÉU  
**STRUCTURE DE BASE**  
**FONDS ORDINAIRE**

CHAPITRE	QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES		RECETTES DIVERSES		TOTAL FONDS ORDINAIRE	
	Nbre	COÛT	Nbre	COÛT	Nbre	COÛT
<b>CHAP. I. COOPÉRATION TECHNIQUE</b>		<b>24 497,7</b>		<b>2 789,6</b>		<b>27 287,4</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>393</b>	<b>15 979,9</b>	<b>22</b>	<b>370,6</b>	<b>415</b>	<b>16 350,5</b>
Professionnels internationaux	87	9 408,9	0	0	87	9 408,9
Professionnels locaux	118	4 165,4	6	134,1	124	4 299,6
Services généraux	188	2 405,5	16	236,5	204	2 642,0
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 517,9</b>		<b>2 419,0</b>		<b>9 936,0</b>
<b>CONTRIBUTION AU CATIE</b>		<b>1 000,0</b>		<b>0</b>		<b>1 000,0</b>
<b>CHAP. II. FRAIS DE DIRECTION</b>		<b>1 574,3</b>		<b>42,8</b>		<b>1 617,1</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>46</b>	<b>1 332,8</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>46</b>	<b>1 332,8</b>
Professionnels internationaux	7	874,6			7	874,6
Professionnels locaux	7	155,4			7	155,424
Services généraux	32	302,8			32	302,786
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>241,5</b>		<b>42,8</b>		<b>284,3</b>
<b>CHAP. III. FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS</b>		<b>1 095,5</b>		<b>0,0</b>		<b>1 095,5</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>1</b>	<b>259,2</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>1</b>	<b>259,2</b>
Professionnels internationaux		250,0			0	250
Professionnels locaux					0	0
Services généraux	1	9,2			1	9,2
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>836,3</b>		<b>0,0</b>		<b>836,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>	<b>27 167,6</b>	<b>22</b>	<b>2 832,4</b>	<b>462</b>	<b>30 000,0</b>

Conformément à la stratégie financière, l'Institut se donne pour but de garder la structure de base du personnel et les frais de fonctionnement aux niveaux approuvés par le Conseil pour l'année 2006, lesquels sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les propositions particulières de financement pour la période 2007-2010 seront présentées dans les programmes-budgets correspondants.

### **5.3.2 Investissements stratégiques pendant la période 2006-2011**

Le maintien d'une capacité opérationnelle moderne exige des investissements pour améliorer ou rétablir la plate-forme technologique, les installations physiques et l'équipement de bureau et de transport.

Pour la période 2006-2007, le Conseil a approuvé un budget extraordinaire de 2 109 000,00 dollars ÉU pour l'infrastructure technologique, les systèmes d'information de gestion et l'équipement. La Direction générale présentera les besoins en matière d'investissements et le financement de ces besoins pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011 dans les propositions de programmes-budgets biennaux correspondants.

### **5.3.3 Ressources extérieures**

L'IICA entend consolider une stratégie de mobilisation de ressources extérieures qui permettra d'élargir la coopération offerte aux États membres, moyennant l'exécution de projets répondant à des priorités institutionnelles financés avec des fonds provenant des États membres et d'institutions de financement et de coopération à caractère bilatéral et multilatéral. Il maintiendra également la politique de recouvrement des coûts indirects de l'Institut, par le biais de l'application du taux institutionnel net (TIN).



## ANNEXE



## **ANNEXE I**

### **NOUVELLE FAÇON DE COMPRENDRE L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE : CADRE CONCEPTUEL DU PLAN AGRO 2003-2015**

Les mandats de Québec 2001, Monterrey 2004 et Mar del Plata 2005 forment un nouveau cadre de référence politique qui transcende la conception traditionnelle de l'agriculture comme secteur productif primaire de l'économie.

Appelés à bâtir une vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015, dans le cadre des objectifs définis lors du Sommet du Millénaire et en tenant compte des mandats susmentionnés, les délégués ministériels de l'agriculture ont adopté une nouvelle conception de l'agriculture et de la vie rurale, laquelle a été validée par les ministres de l'agriculture lors de leurs deux dernières réunions ministérielles (Panama 2003 et Guayaquil 2005). Cette conception est définie dans le deuxième paragraphe du Plan AGRO 2003-2015.

La conception adoptée par les ministres de l'agriculture va au-delà de la sphère des mesures visant à améliorer les aspects productifs et commerciaux de l'agriculture. Elle pénètre dans les sphères des territoires ruraux, où se déroule l'activité productive, et des filières agro-productivo-commerciales, qui ajoutent de la valeur à la production primaire, pour s'étendre, avec ses actions, jusqu'aux contextes national et international qui conditionnent ces territoires et filières. Ce faisant, cette conception prend en compte d'autres dimensions du développement durable telles que les aspects sociaux, environnementaux et institutionnels de ces territoires, filières et contextes.

Ce cadre pour l'analyse et l'action en vue de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale engage à l'action un large éventail d'acteurs publics et privés responsables du développement de ces secteurs.

Essentiellement, l'espace conceptuel et thématique pour l'analyse et la définition des actions stratégiques qui sous-tendent le Plan AGRO 2003-2015 définit deux aspects complémentaires dans la caractérisation de l'agriculture et de la vie rurale :

- La conception systémique de l'agriculture et de la vie rurale, qui établit trois catégories : les territoires ruraux, les filières agro-productivo-commerciales et le



contexte national et international. Les deux premières incluent tous les acteurs de l'agriculture et de la vie rurale, tandis que le contexte prend en compte les questions cruciales qui influent sur le développement et le fonctionnement des territoires et des filières.

- La démarche axée sur le développement durable, qui englobe les quatre dimensions du développement: productivo-commerciale; écologico-environnementale; socio-culturelle et humaine, et politico-institutionnelle.

Des interactions entre ces deux aspects se dégagent l'espace conceptuel et thématique dénommé " Matrice du système AGRO ". Les 12 cellules de cette matrice aident à comprendre la logique qui sous-tend les 12 sections en fonction desquelles est organisé le Programme continental ministériel du Plan AGRO 2003-2015.

L'importance de la nouvelle conception de l'agriculture et de la vie rurale réside dans le fait que cette conception aide à visualiser le lien direct entre les 12 sections du Programme continental ministériel et les objectifs stratégiques du Plan AGRO 2003-2015 qui ont leur origine dans les définitions adoptées par les ministres de l'agriculture dans leur Déclaration ministérielle de Bâvaro (DMB).

Les quatre dimensions de la démarche axée sur le développement durable (lignes de la Matrice du système AGRO) permettent d'établir la situation et les perspectives de l'agriculture et de la vie rurale en regard des quatre objectifs du développement durable définis au paragraphe 7 de la DMB, soit : la compétitivité, la durabilité des ressources naturelles, l'équité et la gouvernance démocratique.

Pour leur part, les trois catégories (colonnes de la Matrice du système AGRO) aident à préciser la situation et à anticiper ses perspectives, également en termes de développement durable de l'agriculture et de la vie rurale, cette fois-ci en regard des trois autres objectifs définis dans la DMB et développés dans le Plan AGRO 2003-2015, soit : la prospérité rurale, la sécurité alimentaire et l'insertion ou le positionnement international de l'agriculture.

Le tableau présenté ci-dessous illustre comment la Matrice du système AGRO peut être utilisée comme cadre de référence pour suivre et évaluer l'exécution du Plan et mettre à jour le Programme continental ministériel. Ce tableau met en évidence la relation entre les trois composantes principales du Plan AGRO 2003-2015 : i) le Programme continental ministériel (avec les buts de chacune de ses 12 sections); ii) les objectifs stratégiques, et iii) la Vision commune à l'horizon 2015 (les buts du Programme continental ministériel sont inspirés des définitions des onze éléments de la Vision commune).

**BUTS PROPOSÉS DANS LES 12 SECTIONS DU PROGRAMME CONTINENTAL  
ET LIENS AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PLAN AGRO 2003-2015,  
CONSTITUANT LA MATRICE DU SYSTÈME AGRO**

<b>Territoires ruraux</b>	<b>Filières agro-productivo-commerciales</b>	<b>Contexte national et international</b>	<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>
I. Encourager la création d'entreprises rurales compétitives	II. Intégrer les filières et renforcer leur compétitivité	III. Promouvoir un contexte propice à une agriculture compétitive	→ <b>Compétitivité</b>
IV. Assumer la responsabilité environnementale dans la campagne	V. De la ferme à la table : impulser une gestion intégrée de l'environnement	VI. Participer à la mise en place des institutions environnementales	→ <b>Durabilité</b>
VII. Qualité de vie dans les collectivités rurales : créer des capacités et des possibilités	VIII. Renforcer l'apprentissage et le savoir dans la filière	IX. Promouvoir des politiques favorisant la création de capacités et de possibilités pour les collectivités rurales	→ <b>Équité</b>
X. Renforcer la participation et l'action coordonnée des secteurs public et privé dans les territoires	XI. Renforcer le dialogue et les engagements parmi les acteurs de la filière	XII. Promouvoir des politiques d'État et la coopération régionale et continentale en faveur de l'agriculture et de la vie rurale	→ <b>Gouvernance</b>  ➔
↓ <b>Prosperité rurale</b>	↓ <b>Sécurité alimentaire</b>	➔ <b>Positionnement international</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL</b>



## **ANNEXE II**

### **VALEURS INSTITUTIONNELLES**

#### **Impartialité**

Nous veillons à ce que l'expression de nos points de vue ou de nos convictions ne compromettent pas ou ne semblent pas compromettre l'exécution de nos tâches officielles ou les intérêts de l'Institut. Notre conduite officielle se caractérise par l'objectivité et le professionnalisme. Nous ne permettons pas que des relations ou considérations personnelles, y compris les préjugés ou le favoritisme, aient une incidence sur l'exécution de nos tâches officielles et créent des conflits d'intérêt.

#### **Intégrité**

Nous agissons avec rectitude, probité et transparence, en cherchant à satisfaire l'intérêt général et en rejetant tout avantage ou profit personnel obtenu directement ou par personne interposée. Nous faisons preuve également d'une conduite honnête.

Nous agissons avec intégrité dans les activités institutionnelles; par ailleurs, nous faisons savoir dans les plus brefs délais les changements dans nos situations personnelles qui pourraient porter atteinte à notre légitimité au sein de l'Institut.

#### **Professionnalisme**

Nous sommes fiers de notre travail et de nos réalisations. Nous faisons preuve de compétence professionnelle et d'habileté dans les domaines qui relèvent de notre responsabilité. Nous nous acquittons de nos engagements avec soin et efficacité, en nous appliquant à respecter les délais et à obtenir des résultats. Nous faisons preuve de persévérance face aux problèmes et défis difficiles et nous gardons notre calme dans les situations stressantes.

#### **Souplesse**

Nous acceptons les changements que l'Institut se doit d'apporter et nous ne nous accrochons pas aux paradigmes et aux dogmes.

**Discrétion**

Nous respectons et protégeons le caractère confidentiel de l'information à laquelle nous avons accès ou dont nous avons connaissance en raison de nos fonctions officielles. Nous nous abstenons de participer à des activités dont la nature va à l'encontre des intérêts de l'Institut ou pourrait nuire à sa réputation.

**Loyauté**

Nous nous attachons à susciter des sentiments d'adhésion, une attitude positive et un appui constant à l'égard de notre travail, et nous nous engageons ainsi à transformer l'Institut en une institution d'excellence qui appuie ses États membres dans leurs efforts en vue de donner libre cours au talent, à l'énergie et à la créativité.

Dans l'accomplissement de nos fonctions, notre loyauté va exclusivement à l'Institut et à ses objectifs, ses buts et ses principes.

**Prudence**

Nous nous acquittons de nos fonctions avec respect et sobriété, en usant des prérogatives inhérentes à notre poste et des moyens mis à notre disposition uniquement pour remplir nos devoirs et fonctions.

**Responsabilité**

Nous faisons un effort honnête pour nous acquitter de nos devoirs. Indépendamment du poste que nous occupons, nous sommes tous responsables du respect des règles institutionnelles.

## ANNEXE III

### PLATE-FORME DE COOPÉRATION CONTINENTALE

Les tâches de forger un nouveau cadre institutionnel afin que l'agriculture occupe une meilleure place dans les priorités du Continent, et d'impulser un développement durable de l'agriculture et la prospérité des collectivités rurales excèdent les capacités de l'Institut et, partant, il est nécessaire de mobiliser de manière articulée les capacités des autres organisations de développement ainsi que des acteurs publics et privés des pays eux-mêmes, tant sur le plan national que sur le plan international.

Pour s'acquitter de cette mission, l'IICA, de concert avec plusieurs des organisations participantes, s'attachera tout d'abord à promouvoir la création d'un programme inter-organismes pour le développement qui potentialise la démarche " travailler ensemble " à partir des relations déjà établies avec les partenaires stratégiques <sup>3</sup>.

La proposition de l'Institut consiste à continuer d'impulser un programme au sein du Groupe inter-organismes pour le développement rural, qui encourage le dialogue, l'obtention de consensus, les partenariats stratégiques et la promotion des investissements. Dans le cadre de ce programme commun, l'Institut favorisera la création d'une **plate-forme de coopération continentale** grâce à laquelle les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire profiteront du savoir continental et mondial, tout en influant sur les tendances mondiales concernant les enjeux cruciaux pour le développement durable de leur agriculture et de leurs collectivités rurales.

Avec cette plate-forme, l'Institut cherche à canaliser le flux de connaissances et de ressources du niveau local au niveau national, pour passer ensuite aux échelons régional et continental. De cette manière, l'articulation des expériences nationales avec les visions

---

3. Le premier résultat en ce qui a trait à la conjugaison des efforts a été la création du Groupe inter-organismes pour le développement rural à la suite d'une décision prise par les ministres de l'agriculture lors de la Réunion ministérielle de Bâvaro (2001). Le groupe, auquel participent actuellement la BID, le FIDA, la Banque mondiale, la FAO, l'IICA, la CEPALC, la GTZ, l'USAID et l'AECI, a pour mission de coordonner et d'exécuter des activités conjointes de portée continentale, à l'appui des Accords ministériels continentaux.

supranationales permettra d'aborder les différents champs d'action, offrant ainsi la possibilité de faire face aux défis avec de nouveaux styles de coopération qui favorisent la participation des différentes organisations qui veulent assurer la prospérité de la collectivité rurale et des acteurs eux-mêmes du secteur agricole et agroalimentaire.

Dans ce but, l'IICA redoublera ses efforts pour aider les pays à mettre en place un leadership et des institutions renouvelés, en faisant fond sur la promotion du dialogue national, régional et interaméricain au sujet de l'agriculture et de la vie rurale et sur l'établissement de liens de coopération avec des partenaires stratégiques internationaux et nationaux. Cet effort en vue de créer une plate-forme continentale sera déployé selon les quatre lignes d'action suivantes :

**Jeter les bases d'un savoir commun.** L'IICA propose de mettre en place une base d'information commune sur l'agriculture et la vie rurale, grâce à laquelle il deviendra possible de profiter au maximum des capacités qui existent dans la région. L'objectif sera de progresser vers la création d'un réseau interaméricain du savoir.

Outre les organisations locales et nationales qui possèdent des connaissances approfondies au sujet de la problématique agricole et de ses solutions, un réseau interaméricain du savoir doit inclure les organisations qui travaillent sur cette problématique aux échelons continental et mondial, telles que la CEPALC, la FAO, l'IFPRI et l'IICA, pour n'en citer que quelques-unes. L'Institut a pour objectif de potentialiser les sources d'information offertes par ces institutions pour créer un espace où se complètent et se partagent non seulement les connaissances réunies au sujet de la réalité et des défis de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques, mais également les actions propositives pour le secteur. Cet espace sera mis à profit pour conjuguer les capacités de ces organisations et accroître l'interaction entre les institutions, par le biais d'une stratégie d'information commune pour l'action.

L'IICA a pris l'initiative de proposer aux autorités supérieures de plusieurs de ces organisations divers mécanismes pour renouveler les liens et impulser un meilleur accès à l'information sur la situation et les perspectives de l'agriculture et une plus grande utilisation de cette information, avec l'idée que ce savoir commun serve d'intrant pour élaborer une pensée stratégique et prospective commune qui appuiera les actions des ministres de l'agriculture et d'autres responsables publics et privés de la communauté de l'agriculture et de la vie rurale des Amériques.

**Potentialiser des actions conjointes inter-organismes de coopération technique.** La deuxième composante de cette plate-forme continentale concerne l'établissement de

partenariats avec des partenaires stratégiques en vue d'activités conjointes de coopération technique au profit de nos États membres. Le but de cette composante est de permettre d'avancer vers la mise en place d'un réseau de coopération technique qui articule les efforts des organisations internationales, ce qui facilitera le renforcement des capacités nécessaires pour faire face aux nouveaux enjeux cruciaux ou pour résoudre des problèmes endémiques.

À cet égard, l'IICA entend élargir, institutionnaliser et systématiser les actions conjointes déjà lancées avec la CEPALC en matière d'information et d'études particulières; avec l'OPS dans les domaines de la santé animale, de l'innocuité des aliments, de la prospérité des collectivités rurales et de l'information; avec la FAO dans les domaines du commerce, de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, de l'information agricole et du développement rural; avec la BID en ce qui a trait à l'innovation technologique et au développement rural; avec l'UNESCO en matière d'information sur l'enseignement rural, et avec l'OIT dans le domaine de l'information sur le travail rural.

Par ailleurs, en plus de la poursuite des efforts visant à étendre les partenariats avec l'OMC et l'OIE, l'IICA continuera de participer aux travaux du Groupe inter-organismes pour le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'appuyer la création de groupes similaires à l'échelon national.

Il convient de mentionner tout particulièrement le CARDI et le CATIE, organisations avec lesquelles l'IICA entretient depuis longtemps une relation de coopération et d'appui dans les domaines du développement technologique, des ressources naturelles et de la formation des ressources humaines. Une description détaillée des actions essentielles menées dans le cadre des partenariats de l'IICA avec les deux organisations figure à l'annexe IV.

**Promouvoir la coopération horizontale.** La troisième composante de la plate-forme de coopération continentale vise à promouvoir des actions conjointes de coopération directe entre pays. Le but est de faciliter la tâche des pays non seulement pour mettre en commun de manière efficace leurs expériences, mais aussi pour former leurs homologues afin qu'ils puissent mettre en œuvre les pratiques les plus fructueuses.

Avec cet objectif en tête, l'IICA encouragera la création d'espaces pour faciliter le dialogue et la transmission directe des expériences entre les responsables de celles-ci. Il s'attachera également à faire en sorte que les pays dotés d'une plus grande expérience mettent leur savoir à disposition afin que ce savoir puisse être adapté et mis en œuvre sous



d'autres latitudes où les besoins sont similaires. Parmi les actions de l'IICA dans ce domaine, citons la préparation de rapports sur les actions stratégiques, la mise à jour des bases de données accessibles par ordinateur, le recensement des expériences qui présentent un intérêt et la facilitation des contacts directs dans les bureaux de l'IICA.

**Faciliter la continuité du processus ministériel " Agriculture et vie rurale dans les Amériques "** et son articulation avec le processus des Sommets des Amériques. La quatrième composante de la plate-forme de coopération continentale incorpore et complète les réalisations des trois autres composantes, en les articulant de façon que, ensemble, elles contribuent à l'instauration d'un leadership et d'un système institutionnel renouvelés dans les Amériques. Ainsi, elle établit le lien entre, d'une part, les résultats des composantes précédentes et, d'autre part, les Accords ministériels continentaux et les mandats et engagements présidentiels établis dans le cadre des Sommets des Amériques. En d'autres termes, elle vient à l'appui des ministres de l'agriculture, de leurs délégués ministériels et d'autres responsables du secteur agricole et agroalimentaire dans la mise en application des accords ministériels et des mandats présidentiels moyennant l'utilisation de la base de savoir commun, l'établissement d'alliances avec des partenaires stratégiques et la promotion de la coopération horizontale entre pays.

L'IICA continuera de remplir sa fonction de secrétariat des Réunions ministérielles " Agriculture et vie rurale dans les Amériques " et s'emploiera non seulement à appuyer les ministres de l'agriculture dans leurs réunions, mais aussi à faire participer tous les responsables du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au processus de mise en application des mandats des Sommets. Dans le cadre de cette fonction, l'IICA continuera de faire partie du Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC), d'assister en tant qu'invité aux réunions du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC), forum des 34 ministères des Affaires étrangères des Amériques, et de maintenir une communication étroite avec le Secrétariat des Sommets des Amériques de l'OEA.

## **ANNEXE IV**

### **ACTIONS ESSENTIELLES DANS LE CADRE DES PARTENARIATS IICA-CATIE ET IICA-CARDI**

#### **A) Partenariat IICA-CATIE**

Pendant trois décennies, les deux institutions ont mené des actions conjointes axées sur le développement agricole et rural et se sont appuyées mutuellement par le biais de diverses actions de nature technique, financière et administrative. Ces interrelations se sont inscrites dans le cadre juridique établi, dans des champs d'action clairement différenciés, conformément à la nature de chaque organisme et aux fins auxquelles ils ont été créés, selon le contrat signé entre le gouvernement du Costa Rica et l'IICA.

L'IICA et le CATIE ont fonctionné selon diverses modalités de travail conjoint, comme la participation à des projets de portée nationale et à des activités complémentaires à caractère régional et continental dans les domaines de l'enseignement, de la formation, du développement technologique et de la gestion des ressources naturelles.

À cet égard, face aux nouveaux défis, il est essentiel d'intensifier la collaboration entre les deux organisations, en faisant fond sur les forces institutionnelles qui permettent de satisfaire les demandes nationales et régionales et de maximiser les ressources. Pour ce faire, les deux organisations se proposent d'élaborer une stratégie et des lignes directrices communes qui produiront un plus grand impact. En outre, il est nécessaire d'avancer dans la consolidation de mécanismes opérationnels qui contribueront à intensifier les activités de coopération et à accroître les capacités pour répondre aux besoins des États membres.

Les deux organisations se proposent de continuer d'impulser la consolidation de ce partenariat stratégique dans les domaines propices à un travail conjoint, lesquels seront priorisés en fonction de la valeur ajoutée aux États membres. Dans ce cadre d'interrelations, les domaines suivants ont été recensés comme étant des domaines où les activités des deux institutions sont complémentaires :

- Biotechnologie, biosécurité, bioénergie, ressources phytogénétiques et renforcement des institutions scientifiques et technologiques des pays;
- Promotion du commerce, de la protection sanitaire agricole, de l'innocuité des aliments et des agroentreprises;
- Programmes environnementaux et gestion des ressources naturelles;
- Modernisation de la bibliothèque Orton

Les instances supérieures qui régissent les liens entre les deux institutions sont les directions générales de l'IICA et du CATIE, qui ont pour fonction principale de définir et de mettre en œuvre les politiques et les stratégies de travail conjoint. Aux fins de la coordination, il est nécessaire d'établir un mécanisme opérationnel par l'intermédiaire duquel les deux organisations peuvent s'entendre sur la façon de réaliser les activités conjointes. Cette composante est également utilisée pour mettre en place les mécanismes permettant aux pays membres de partager et d'utiliser, de manière systémique, le savoir rassemblé dans la plate-forme décrite précédemment.

## **B) Partenariat IICA-CARDI**

L'accord entre l'IICA et le CARDI a été modifié en 1996, lorsqu'a été introduit un plan de programmation conjointe pour le financement et l'administration de projets. Dans le cadre de cet arrangement, un budget défini a été établi pour une période de quatre ans pendant laquelle devait être mise en œuvre une série de projets convenus entre les deux organisations, projets qui devaient être suivis et examinés par un comité mixte.

Pendant la période 1996-2002, huit programmes ont reçu un appui en vertu de l'accord IICA/CARDI, l'accent étant mis sur la formation et le soutien institutionnel, la commercialisation et les agroentreprises, l'établissement du PROCICARIBE, les petits ruminants, les piments et l'agriculture biologique. Pendant les trois années suivantes (2002-2005), le travail conjoint des deux institutions a été centré sur la mise en œuvre de sept programmes qui comportaient près de 24 projets, dont les plus importants concernaient la production de plantes cultivées, principalement des épices, des plantes herbacées (y compris les piments) et des plantes potagères, l'agriculture biologique et la formation.

En ce qui a trait à l'administration et aux services d'appui au développement de l'agriculture, en 2004, l'horizon des relations entre le CARDI et l'IICA s'est élargi, les deux organisations s'étant unies au Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CCS) et à la

FAO pour constituer le Secrétariat de l'Alliance pour le développement durable de l'agriculture et du milieu rural (l'Alliance). Par ailleurs, les deux organisations sont actuellement membres du Groupe central (dont le CCS et l'IICA exercent la co-présidence) désigné par la Conférence des chefs d'État de la CARICOM pour superviser la mise en œuvre de l'Initiative Jagdeo.

Suite aux négociations relatives au nouvel accord CARDI/IICA pour la période 2006-2008, on s'attend à ce que l'IICA obtienne le statut d'observateur au sein du Conseil des gouverneurs du CARDI. En outre, dans le cadre de cet accord, des ressources seront affectées à l'établissement d'une relation tripartite CARDI/CATIE/IICA, première étape d'un effort visant à faire en sorte que le secteur agricole et agroalimentaire des Caraïbes ait accès aux recherches, aux innovations et aux produits mis au point en Amérique latine.



## SIGLAS

AICD	Agence Interaméricaine pour la Coopération et le Développement
ALC	Amérique Latine et Caraïbes
ALENA	Accord de Libre-Echange Nord-Américain
BID	Banque Interaméricaine de Développement
CABA	Association des agroentrepreneurs des Caraïbes
CAC	Conseil Agricole Aentraméricain
CAFY	Forum Agricole des Caraïbes pour les Jeunes
CAN	Communauté Andine
CANROP	Réseau des Productrices Rurales des Caraïbes
CARDI	Institut de Recherche et de Développement Agricoles des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIFORUM	Forum des États ACP des Caraïbes
CAS	Conseil Agricole du Sud
CATIE	Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement
CCS	Secrétariat de la CARICOM
CCSQG	Commission Consultative Spéciale sur les Questions de gestion (IICA)
CE	Comité Exécutif (IICA)
CEPALC	Commission Économique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CODEX	Codex Alimentarius
CIPF	Convention Internationale pour la Protection des Vegetaux
CORECA	Conseil Régional de Coopération Agricole d'Amérique Centrale
COSAVE	Comité de Protection Phytosanitaire de la Région Sud
CRTP	Programme Régional de Transformation de l'Agriculture des Caraïbes
CVP	Comité Vétérinaire Permanent
DMB	Déclaration de Bavaro
DOP	Dénomination d'Origine Protégée
DRS	Développement Rural Durable
ERS	Le Service de Recherche Économique du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FONTAGRO	Fonds Régional pour la Technologie Agricole
FORAGRO	Forum Régional de Recherche Agricole et de Développement Technologique
GCIAI	Groupe Consultatif pour la Recherche Agronomique Internationale
GRIC	Groupe de Travail sur la Mise en Œuvre des Initiatives des Sommets des Amériques
GFAR	Forum Mondial de la Recherche Agricole
GTCS	Groupe de Travail Conjoint des Sommets
IA	Grippe Aviaire
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IGP	Indication Géographique Protégée
IICA	Institut interaméricain de Coopération pour l'agriculture
INFOTEC	Système d'Information Scientifique et Technologique
JIA	Conseil Interaméricain de l'Agriculture
MERCOSUR	Marché Commun du Sud
MSP	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
OEA	Organisation des États Américains
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OIMA	Organisation des Marchés des Amériques
OIRSA	Organisme International Régional Contre les Maladies des Plantes et des Animaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation non Gouvernementale
OPS	Organisation Panaméricaine de la Santé
PCB	Protocole de Cartagena sur la Biosécurité
PMT	Plan à Moyen Terme (IICA)
PROCI	Programme Coopératif de Recherche et de Transfert de Technologie Agricole
PRODAR	Programme de Développement de l'Agro-industrie Rurale
PROMECAFE	Programme Coopératif pour la Protection et la Modernisation de la Caféculture
PS	Paiements pour Services Environnementaux
PSAIA	Protection Sanitaire Agricole et à l'Innocuité des Aliments
PVS	Performance, Vision, Stratégie
REDPA	Réseau de Coordination des Politiques Agricoles de la Région Sud
REMERFI	Réseau Méso-américain de Ressources Phylogénétiques

SIAR	Système Régional d'Information Agricole
SICTA	Système d'Intégration Centraméricaine de Technologie Agricole
TIC	Technologie de l'Information et des Communications
TIN	Taux Institutionnel Net (IICA)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USDA	Ministère de l'Agriculture des États Unis
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques



Cet ouvrage a été achevé d'imprimer à l'Imprimerie de  
l'IICA en mars 2007 et tiré à 50 exemplaires